



2015
5012

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service
d'élimination des déchets



Sictom BBI

Brou Bonneval Illiers-Combray

10 rue de la Mairie
28160 Dangeau

Tél. : 02 37 96 74 66

Fax : 02 37 96 74 69

E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr

Site web : www.sictombbi.fr

SOMMAIRE

- I - ORGANISATION SYNDICALE

I. HISTORIQUE.....	4
II. PERIMETRE DESSERVI	5
III. COMPETENCES ET MISSIONS	6
A. COMPETENCES	6
B. DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SICTOM BBI.....	7
C. ORGANIGRAMMES.....	9

- II - INDICATEURS TECHNIQUES

IV. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	12
A. LES COLLECTES	12
1. <i>Les collectes en porte à porte</i>	12
2. <i>Le « camion vert »</i>	16
B. LES DECHETERIES ET LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE.....	17
1. <i>Déchèteries</i>	17
a) <i>Fonctionnement</i>	17
b) <i>Résultats et évolution</i>	18
2. <i>Plate-forme de compostage de végétaux</i>	21
3. <i>Collecte des piles</i>	22
V. LE TRAITEMENT DES DECHETS	22
A. L'INCINERATION	22
1. <i>Le SOMEL</i>	22
2. <i>L'usine de valorisation énergétique Orisane</i>	22
B. LE CENTRE DE TRI	23
C. LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE VEGETAUX.....	25
D. LES DECHETS DE DECHETERIES	25
1. <i>Marché « Evacuation et traitement des déchets de déchèteries »</i>	25
2. <i>Les filières dédiées</i>	27
3. <i>Les autres déchets de déchèteries</i>	29
VI. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	29
A. OUTILS DE COMMUNICATION	29
B. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	31
1. <i>Le Programme Local de Prévention des Déchets</i>	31
2. <i>Les actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets</i>	32

- III - INDICATEURS FINANCIERS

VII. MODALITES D'EXPLOITATION.....	37
VIII. FINANCEMENT DU SERVICE	37
IX. ANALYSE DES COÛTS 2015	38
A. LES CHARGES ET LES PRODUITS.....	39
B. COUT DES DIFFERENTS FLUX PAR SERVICE	40
C. EVOLUTION DES COUTS	41

SYNTHESE

I - LE SERVICE	43
II - LES INDICATEURS TECHNIQUES	43
III - LES INDICATEURS FINANCIERS	44

- | -

ORGANISATION SYNDICALE

I. HISTORIQUE

En **1969**, un syndicat intercommunal d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région de Brou Bonneval Illiers-Combray, regroupant 14 communes, a été **créé**.

Parallèlement, un schéma départemental de collecte et de traitement des déchets a été établi au début des années 1970 en Eure-et-Loir, se traduisant par la constitution des syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets.

En **1972**, ce syndicat fut transformé en syndicat de réalisations dit « **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** » dont les missions étaient de construire une usine d'incinération des ordures ménagères et de mettre en œuvre et assurer l'exploitation d'un service de collecte, ce qui fut réalisé dès 1973.

Dans le courant des années 1990, l'évolution de la législation et la vétusté de l'usine d'incinération ont incité le SICTOM à réorganiser l'ensemble du service en se lançant dans le tri des déchets avec :

- l'implantation d'un réseau de **3 déchèteries** entre **1993 et 1994** ouvertes aux particuliers et aux professionnels,
- la **collecte des emballages ménagers** en carton, métaux, plastiques et verre, ainsi que des journaux magazines dès **1996**. Collectes qui seront généralisées à tout le périmètre syndical en 2003.
- la construction d'une **plate-forme de compostage de végétaux** en **1997**.

En **1999**, l'usine de Dangeau ne pouvant plus être mise aux normes, le SICTOM a adhéré au **SOMEL** (Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir) qui a pour compétences :

- l'incinération des déchets,
- la création et gestion du quai de transfert de Dangeau,
- le transport des déchets vers l'unité d'incinération Orisane de Mainvilliers ou vers le centre de tri Natriel,
- la réhabilitation des anciens sites d'incinération et de stockage des mâchefers.

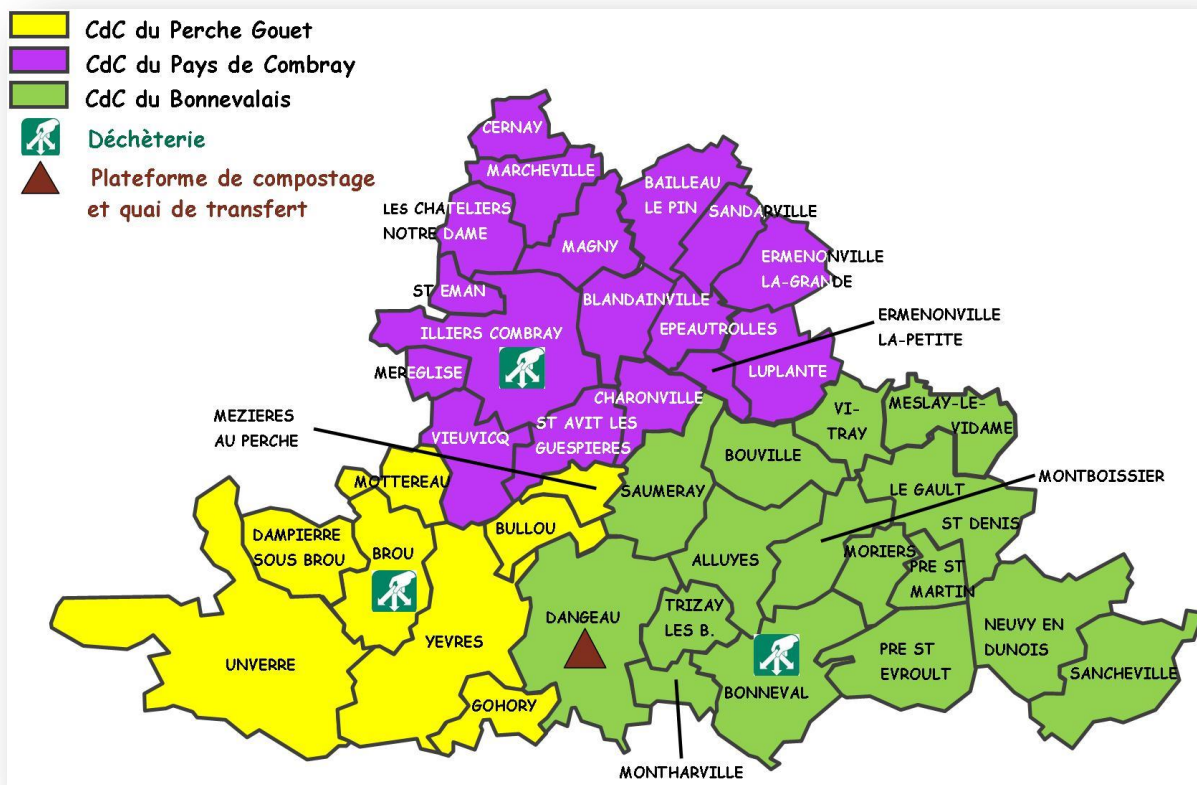
Fin 2005, l'usine d'incinération a été démolie en vue d'y construire un quai de transfert des ordures aux normes. Le SOMEL a réalisé les travaux en 2009.

Lors de la création des communautés de communes en **2002 et 2004**, le Syndicat est devenu **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Brou Bonneval Illiers Combray (SICTOM BBI)**.

Afin de respecter les prescriptions du Grenelle de l'environnement et du PEDMA 28, en **2012**, le SICTOM BBI s'engage pour 5 ans dans un **Programme Local de Prévention** des déchets visant à réduire en quantité et en nocivité la production de déchets ménagers et assimilés.

Suite à la dissolution du SIRTOM du Pays Chartrain, **8 nouvelles communes** intègrent le SICTOM BBI **au 1^{er} janvier 2013**.

II. PERIMETRE DESSERVI



Depuis le 1^{er} janvier 2013, 8 nouvelles communes ont intégré le SICTOM BBI, par l'intermédiaire de leur Communauté de Communes.

Le syndicat assure ainsi le service de collecte et de traitement des déchets de **41 communes**, réparties sur 3 communautés de communes.

Ces Communautés de Communes se substituent à leurs communes membres au sein du SICTOM.

Le SICTOM regroupe **28 836 habitants** (population légale 2015 - recensement 2012), soit 0,74 % de plus qu'en 2014.

	Communes membres	Pop. Légale 2014 pop. Municipale recst. 2011	Pop. Légale 2015 pop. Municipale recst. 2012
Communauté de communes du Pays de Combray	Bailleau le Pin	1 509 Hab.	1 506 Hab.
	Blandainville	216 Hab.	215 Hab.
	Cernay	81 Hab.	83 Hab.
	Charonville	299 Hab.	312 Hab.
	Epeautrolles	190 Hab.	189 Hab.
	Ermenonville la Grande	322 Hab.	322 Hab.
	Ermenonville la Petite	180 Hab.	175 Hab.
	Illiers Combray	3 404 Hab.	3 427 Hab.
	Les Chatelliers Notre Dame	122 Hab.	125 Hab.
	Luplanté	393 Hab.	391 Hab.
	Magny	658 Hab.	653 Hab.
	Marchéville	509 Hab.	527 Hab.
	Méréglise	100 Hab.	103 Hab.
	Saint Avit les guespières	355 Hab.	369 Hab.
	Saint Eman	112 Hab.	111 Hab.
	Sandarville	387 Hab.	382 Hab.
Vieuvicq	463 Hab.	464 Hab.	
	9 300 Hab.	9 354 Hab.	

	Communes membres	Pop. Légale 2014 pop. Municipale recst. 2011	Pop. 2015 pop. Municipale recst. 2012
Communauté de communes du Perche Gouët	Brou	3 470 Hab.	3 489 Hab.
	Bullou	233 Hab.	240 Hab.
	Dampierre sous Brou	511 Hab.	510 Hab.
	Gohory	344 Hab.	338 Hab.
	Mézières au Perche	130 Hab.	131 Hab.
	Mottereau	156 Hab.	160 Hab.
	Unverre	1 257 Hab.	1 254 Hab.
	Yèvres	1 707 Hab.	1 714 Hab.
		7 808 Hab.	7 836 Hab.
	Communes membres	Pop. Légale 2014 pop. Municipale recst. 2011	Pop. 2015 pop. Municipale recst. 2012
Communauté de communes du Bonnevalais	Alluyes	756 Hab.	762 Hab.
	Bonneval	4 674 Hab.	4 757 Hab.
	Bouville	551 Hab.	565 Hab.
	Dangeau	959 Hab.	962 Hab.
	Le Gault Saint Denis	695 Hab.	684 Hab.
	Meslay le Vidame	517 Hab.	530 Hab.
	Montboissier	330 Hab.	329 Hab.
	Montharville	107 Hab.	101 Hab.
	Moriers	214 Hab.	212 Hab.
	Neuvy en Dunois	339 Hab.	340 Hab.
	Pré Saint Evroult	289 Hab.	287 Hab.
	Pré Saint Martin	166 Hab.	166 Hab.
	Sancheville	811 Hab.	824 Hab.
	Saumeray	441 Hab.	441 Hab.
	Trizay les Bonneval	310 Hab.	325 Hab.
Vitray en Beauce	358 Hab.	361 Hab.	
		11 517 Hab.	11 646 Hab.
<i>Population totale du SICTOM</i>		28 625 Hab.	28 836 Hab.

III. COMPETENCES ET MISSIONS

A. Compétences

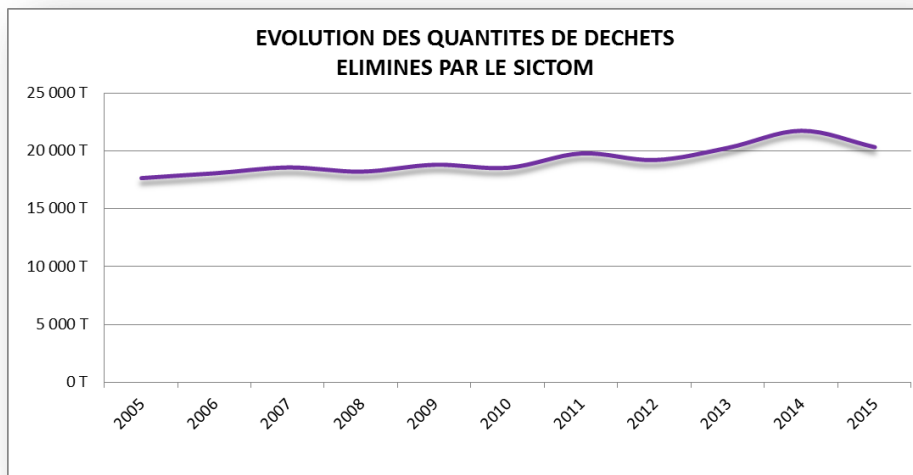
Le SICTOM de Brou Bonneval Illiers-Combray exerce 2 compétences :

- ⇒ **la collecte** : collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchèteries
- ⇒ **le traitement** : traitement des déchets des déchèteries et de la plate-forme de compostage.

La compétence **transfert/transport des ordures ménagères et des déchets recyclables, tri des déchets recyclables et incinération des ordures ménagères** est transférée au SOMEL.

Le SICTOM assure aussi une mission d'**information** et d'**animation** auprès de sa population.

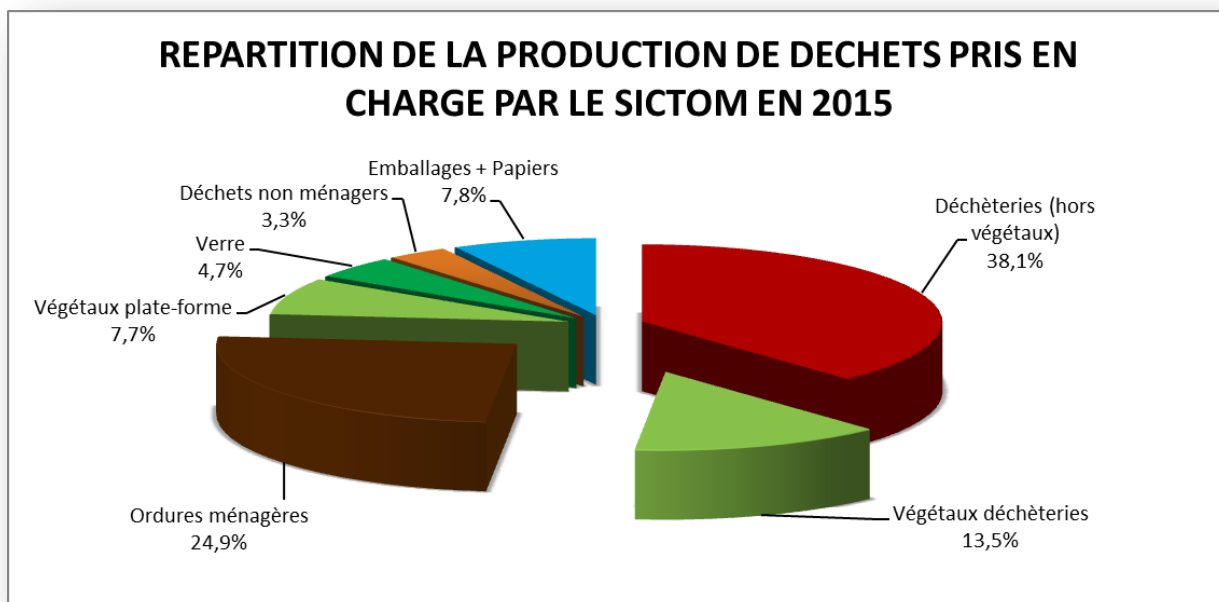
B. Déchets pris en charge par le SICTOM BBI



20 345 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SICTOM en 2015, soit **6,6 % de moins qu'en 2014**.

673 kg par habitant de déchets ménagers ont été produits en 2015 (contre 727 kg/hab en 2014).

Moyenne Eure-et-Loir en 2013 : 619 kg/hab

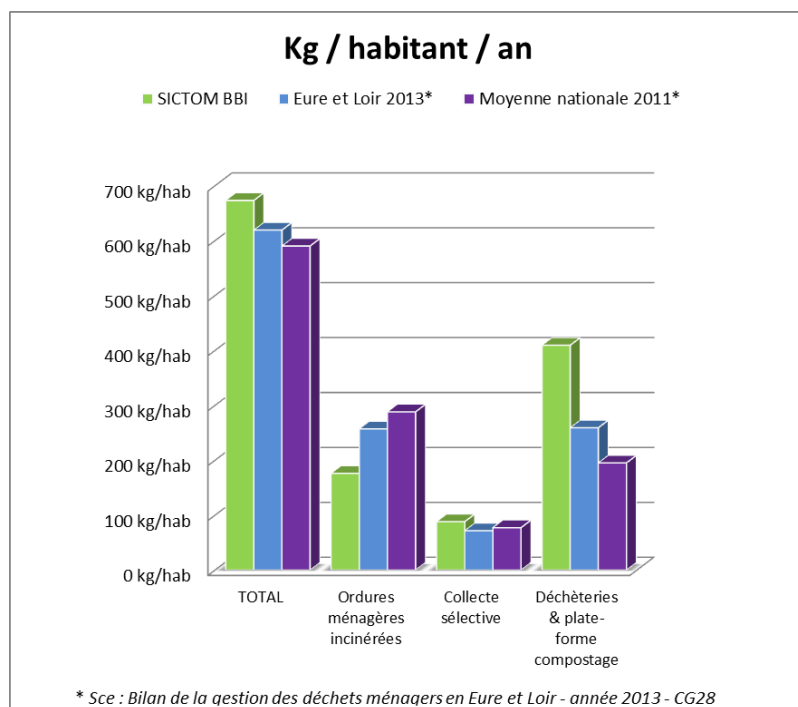


Le poids de déchets collectés en **déchèterie** représente plus de **51 % du poids total** collecté, celui des **ordures ménagères incinérées : 25 %**.

Le SICTOM atteint un **taux de valorisation matière de plus de 42%** et un taux de **valorisation énergétique de 28 %**.

Evolution des tonnages collectés – SICTOM BBI

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	
POP. MUNICIPALE (sans dble cpte) SICTOM BBI	23 940 hab.	24 304 hab.	28 385 hab.	28 625 hab.	28 836 hab.	2014/2015
COLLECTE TRADITIONNELLE	6 412 T	6 225 T	6 692 T	6 685 T	5 743 T	-14,09%
totalité de la population SICTOM BBI concernée	268 kg/hab./an	256 kg/hab./an	236 kg/hab./an	234 kg/hab./an	199 kg/hab./an	-14,72%
dont :						
ordures ménagères	5 704 T	5 514 T	6 023 T	6 019 T	5 073 T	-15,71%
	238 kg/hab./an	227 kg/hab./an	212 kg/hab./an	210 kg/hab./an	176 kg/hab./an	-16,33%
Déchets non ménagers sous redevance spéciale	708 T	711 T	669 T	667 T	670 T	0,53%
COLLECTES SELECTIVES	2 067 T	2 057 T	2 249 T	2 216 T	2 534 T	14,35%
totalité de la population SICTOM BBI concernée	86 kg/hab./an	85 kg/hab./an	79 kg/hab./an	77 kg/hab./an	88 kg/hab./an	13,52%
soit en % du total collecté	10,44	10,71	11,09	10,17	12,46	
verre	904 T	889 T	992 T	989 T	949 T	-4,02%
	38 kg/hab./an	37 kg/hab./an	35 kg/hab./an	35 kg/hab./an	33 kg/hab./an	-4,72%
journaux magazines	666 T	654 T	672 T	648 T		
	28 kg/hab./an	27 kg/hab./an	24 kg/hab./an	23 kg/hab./an	1 585 T	29,16%
emballages	497 T	513 T	585 T	579 T	55 kg/hab./an	28,21%
	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	21 kg/hab./an	20 kg/hab./an		
2013 : Pop municip + conventions Chartres Métrop (- Meslay le V. + Ollé)	27 780 hab.	28 143 hab.	28 489 hab.	28 715 hab.	28 912 hab.	0,69%
DECHETERIES	10 329 T	9 749 T	10 067 T	11 381 T	10 506 T	-7,69%
(hors papiers et verre des conteneurs d'apport volontaire)	372 kg/hab./an	346 kg/hab./an	353 kg/hab./an	396 kg/hab./an	363 kg/hab./an	-8,31%
dont :						
valorisables	4 543 T	4 223 T	4 106 T	4 730 T	4 376 T	-7,49%
(cartons, végétaux, métaux, bois, D3E, huiles, batteries...)	164 kg/hab./an	150 kg/hab./an	144 kg/hab./an	165 kg/hab./an	151 kg/hab./an	-8,12%
autres	5 786 T	5 526 T	5 961 T	6 651 T	6 131 T	-7,82%
(gravats, encombrants, DMS)	208 kg/hab./an	196 kg/hab./an	209 kg/hab./an	232 kg/hab./an	212 kg/hab./an	-8,45%
PLATE-FORME DE COMPOSTAGE (apports directs)	983 T	1 177 T	1 276 T	1 501 T	1 561 T	3,98%
	35 kg/hab./an	42 kg/hab./an	45 kg/hab./an	52 kg/hab./an	54 kg/hab./an	3,27%
camion vert	94 T	108 T	114 T	152 T	130 T	-14,46%
autres apports directs	888 T	1 069 T	1 162 T	1 350 T	1 431 T	6,05%
dont professionnels	170 T	159 T	212 T	258 T	223 T	-13,67%
Apports des déchèteries	2 560 T	2 619 T	2 627 T	3 119 T	2 233 T	-28,41%
TOTAL PLATE-FORME DE COMPOSTAGE	3 542 T	3 796 T	3 903 T	4 621 T	3 794 T	-17,88%
	128 kg/hab./an	135 kg/hab./an	137 kg/hab./an	161 kg/hab./an	131 kg/hab./an	-18,44%
TOTAL COLLECTE PAR LE SICTOM	19 790 T	19 207 T	20 285 T	21 784 T	20 345 T	-6,6%
	767 kg/hab./an	736 kg/hab./an	713 kg/hab./an	760 kg/hab./an	704 kg/hab./an	-7,3%
TOTAL PRODUIT PAR LES MENAGES	18 912 T	18 337 T	19 404 T	20 859 T	19 452 T	-6,7%
	730 kg/hab./an	700 kg/hab./an	682 kg/hab./an	727 kg/hab./an	673 kg/hab./an	-7,4%
dont recyclé	7 422 T	7 298 T	7 418 T	8 190 T	8 248 T	0,7%
	284 kg/hab./an	277 kg/hab./an	261 kg/hab./an	286 kg/hab./an	286 kg/hab./an	0,0%
soit en % du total collecté	39,25	39,80	38,23	39,26	42,40	8,0%



Il apparait clairement que les habitants du syndicat produisent **plus de déchets que la moyenne nationale ou départementale**. Ce phénomène semble lié essentiellement aux **déchèteries qui réceptionnent une quantité très importante de déchets**. Ces quantités de déchets déposés en déchèteries, ainsi que les **bons résultats des collectes sélectives** permettent de réduire la collecte des OMR.

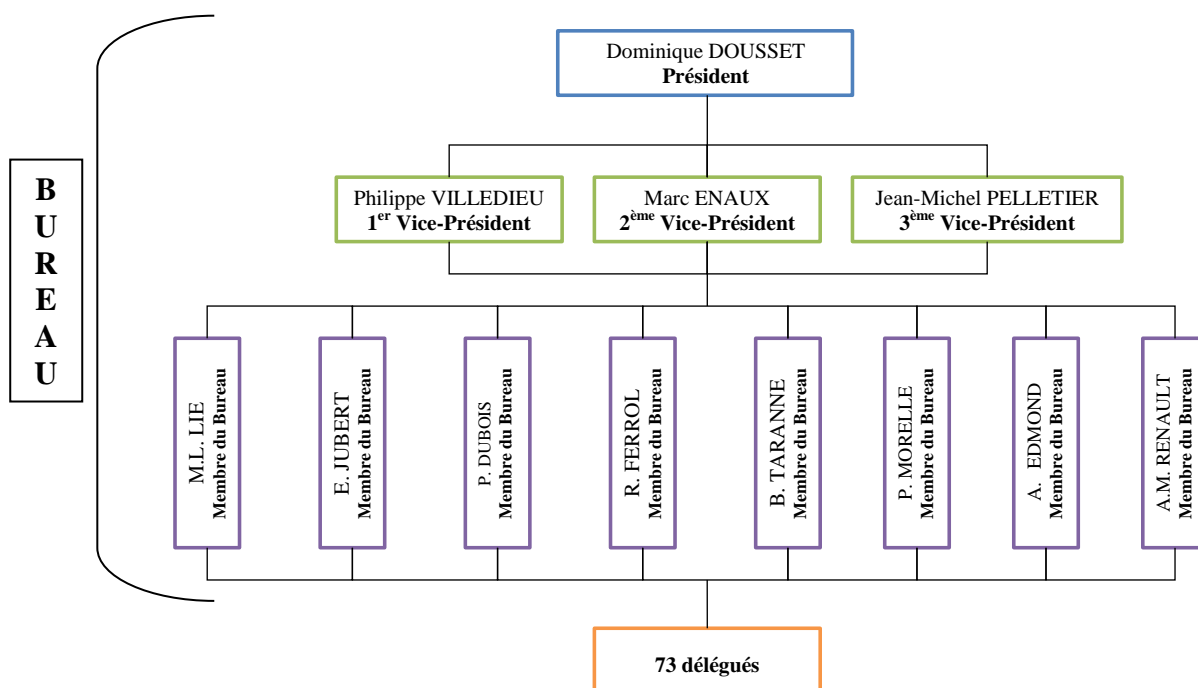
C. Organigrammes

Le Comité Syndical :

Le **Comité syndical** est composé de 85 délégués titulaires (2 titulaires et 2 suppléants par commune adhérente, auxquels s’ajoutent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque communauté de communes). Il vote de compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

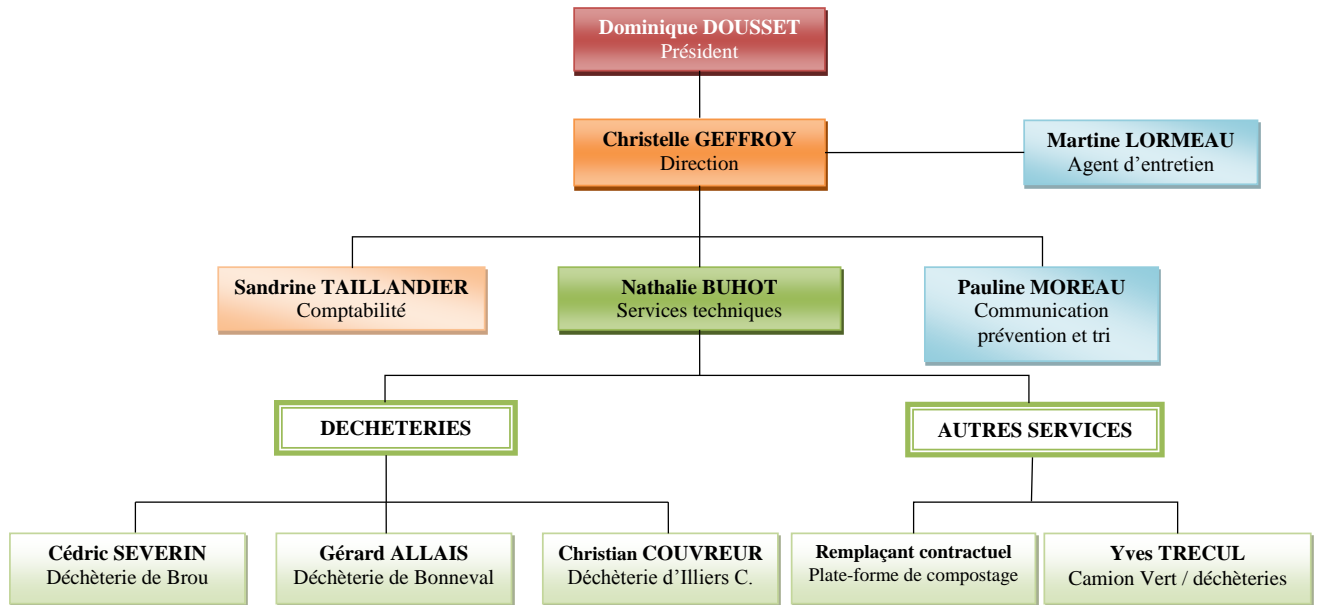
Le **Bureau** est élu par le comité syndical. Il est composé de 12 délégués (dont le président et les 3 vice-présidents) et gère les affaires courantes.

Suite aux élections municipales de mars 2014, l’assemblée délibérante, renouvelée, a élu les nouveaux membres du Bureau le 14 mai 2014.



Le personnel du syndicat :

Le SICTOM emploie **8 agents à plein temps** et **2 agents à temps non complet**.



- II -

INDICATEURS TECHNIQUES

IV. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Schéma du service de collecte - Année 2015			
Déchets collectés	Sur les 41 communes		
	Type de service	Contenants	Fréquence de collecte / Accès
Ordures ménagères résiduelles	Collecte en porte à porte	Bacs roulants	C2 : hyper centres de Brou, Bonneval et Illiers-Combray C1 : sur le reste du périmètre
Emballages et papiers (biflux)	Collecte en porte à porte	Bacs roulants	C2 : hyper centres de Brou, Bonneval et Illiers-Combray C1 : sur le reste du périmètre
	Apport volontaire	Conteneurs 3 ou 4 m ³	3 déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers Combray
Verre	Collecte en porte à porte	Bacs roulants	C0,25
	Apport volontaire	Conteneurs 3 ou 4 m ³	3 déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers Combray
Déchets Non Ménagers (redevance spéciale professionnels)	Collecte en porte à porte	Bacs roulants	C1 ou C2 ou C3
Déchets végétaux	Collecte en porte à porte	vrac	sur rendez-vous Accès aux personnes ≥ 65 ans ou invalides
		Dépôt à la plate-forme de compostage : Dangeau ou en déchèteries	Accès aux particuliers et professionnels
Encombrants - gravats - métaux - déchets spéciaux - cartons		Dépôts en déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers-Combray	Accès aux particuliers et professionnels
Piles	Apport volontaire	Conteneurs d'apport volontaire dans certaines communes	
Textiles, linges de maison	Apport volontaire	Conteneurs d'apport volontaire dans certaines communes	
C1 : 1 fois / semaine		C2 : 2 fois / semaine	C3 : 3 fois / semaine
C0,25 : 1 fois / mois			

A. Les collectes

1. Les collectes en porte à porte

Afin de préparer les marchés de collecte qui arrivaient à échéance le 31 décembre 2014, le SICTOM a recruté un bureau d'études, le cabinet Optae. Une étude d'optimisation a été engagée en juin 2013 et s'est poursuivie sur 2014 en vue de préparer et lancer les appels d'offres.

2 procédures de mise en concurrence ont été lancées simultanément :

- un appel d'offres européen pour la « Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés, évacuation et traitement des déchets de déchèteries »
- un appel d'offres européen pour la « Fourniture, distribution et maintenance de contenants de collecte »

Le schéma de collecte a alors été revu afin de maintenir ou améliorer la qualité de service pour l'utilisateur, garantir au mieux la salubrité et la sécurité des agents de collecte, tout en maîtrisant les coûts.

A compter du 5 janvier 2015, sur l'ensemble des communes adhérentes :

- La collecte en porte à porte des 3 flux (OMR, Emballages recyclables, papiers et verres) est généralisée à l'ensemble des 41 communes (PM : les 8 communes de l'ex SIRTOM du Pays Chartrain étaient collectées

en système mixte : porte à porte pour les OMR et Emballages et apport volontaire pour les verres et papiers)

- l'ensemble des flux est collecté en bacs roulants,
- Les emballages et les papiers sont collectés en mélange,
- Les fréquences de collecte sont optimisées dans les centres villes de Brou, Bonneval, Illiers Combray et Yèvres.

● Moyens matériels et humains

○ **Contenants**

Le Syndicat met à disposition de chaque foyer, établissement professionnel et administration, un ensemble de poubelles pour effectuer le tri des déchets :



- * Dotation en bacs selon le nombre de personnes dans le foyer et la possibilité de stockage
- ** Dotation en sacs rouges pour les usagers qui n'ont pas du tout de possibilité de stockage des bacs (pas de cour, de garage, de jardin)

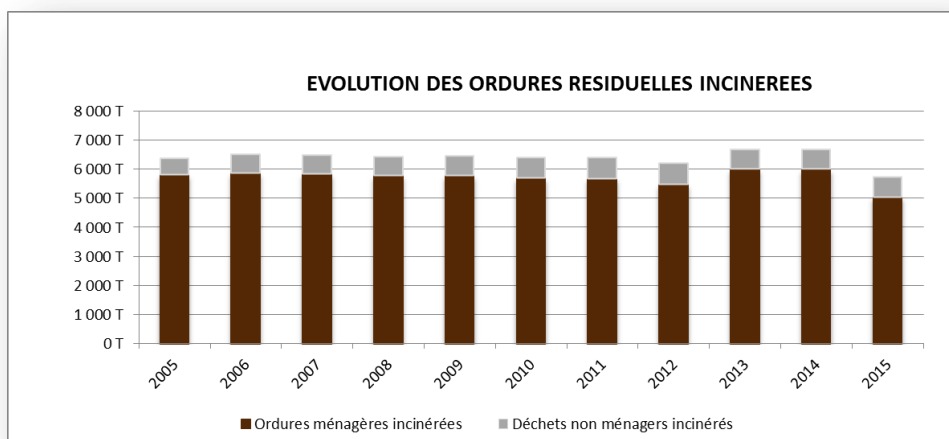
○ **Véhicules et moyens humains**



4 bennes bi-compartmentées assurent le ramassage quotidien des ordures ménagères et des collectes sélectives. Une benne de secours prend le relais en cas d'indisponibilité d'un des véhicules. Grâce à ces camions-bennes, 2 flux de déchets peuvent être collectés simultanément en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant des économies d'énergie.

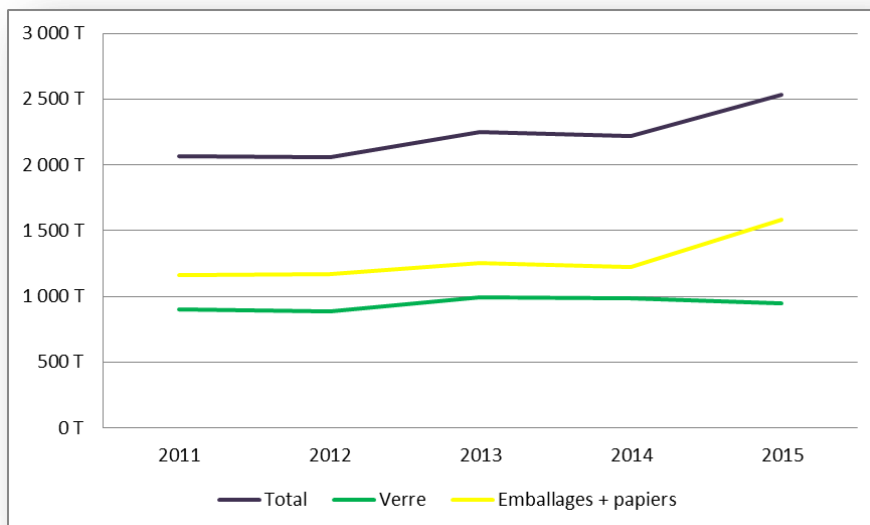
Les équipages sont formés d'un chauffeur et d'un ripeur qui travaillent sur 4 jours (personnel Suez). 12 agents assurent ainsi les **24 tournées hebdomadaires** (sur 6 jours) desservant les habitants des 41 communes. Une benne traditionnelle avec un chauffeur complète le dispositif afin de collecter les plus gros producteurs qui ont besoin de 3 passages par semaine en déchets non ménagers les lundis, mercredis et samedis.

● Résultats des collectes d'ordures résiduelles incinérées



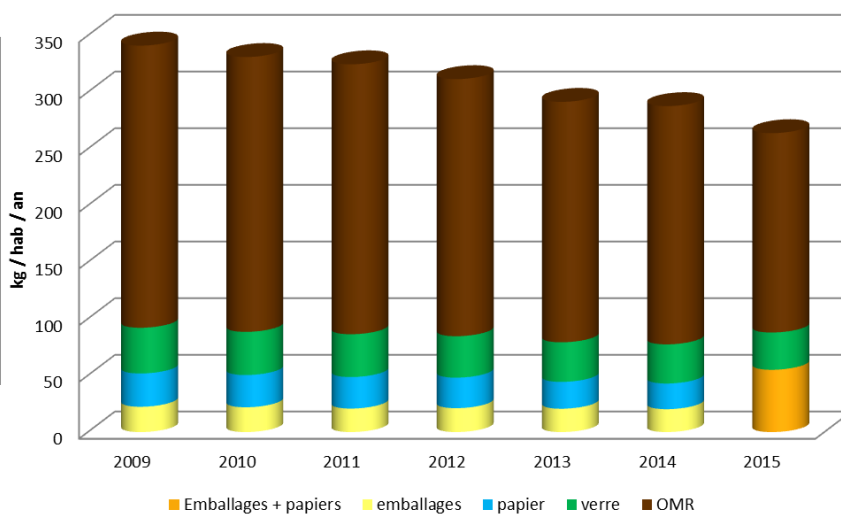
Les quantités d'ordures incinérées ont **diminué de 14 %** entre 2014 et 2015 (- 942 tonnes)

● **Résultats des collectes sélectives**



En 2015, la collecte des déchets recyclables a **augmenté de plus de 14 % (+327 tonnes)**.

Evolution de la production par habitant



La production par habitant a significativement diminué :

- Biflux : + 28,2 %
(Papiers + emballages)
- Verres : - 4,7 %
- Ordures résiduelles : - 16,3 %

● **Déchets non ménagers**

Conformément au code Général des Impôts et des Collectivités Territoriales, la collectivité doit imposer, en parallèle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la **Redevance Spéciale** auprès des établissements producteurs de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères et qui utilisent les services de la collectivité.

Cette redevance est calculée à partir du coût réel du service rendu. Elle réduit donc d'autant le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les contribuables.

Une convention d'abonnement à la redevance spéciale est signée entre l'établissement concerné et le SICTOM. Afin d'optimiser les coûts de collecte, le marché qui a pris effet en 2015 prévoit que les abonnés à la redevance spéciale soient collectés avec les tournées d'ordures ménagères et non plus dans le cadre d'une tournée spécifique. Cependant, le prestataire de collecte a fait le choix d'organiser une tournée spécifique avec un

camion-benne traditionnel et 1 chauffeur-ripeur, uniquement pour les très gros producteurs qui demandent 3 collectes hebdomadaires afin de ne pas surcharger ses tournées d'ordures ménagères.

Les abonnés ont le choix dans la fréquence de ramassage (1,2 ou 3 fois par semaine). Le nombre de bacs levés sert alors de base à la facturation.

En 2015 :

- 39 abonnés à la redevance spéciale
- 648 tonnes de déchets collectés en porte à porte + 22 tonnes apportées en direct au centre de transfert (marché de Brou)
- Tarif du 4^{ème} trimestre 2015 : 19,13 € pour un bac 660 litres levé

ABONNES A LA REDEVANCE SPECIALE

ABONNE	ADRESSE		
Fondation Chevallier Debeausse	Rue Chevallier Debeausse	28800	Alluyes
Aldi Marché	1 – 3 impasse des Flandres	28800	Bonneval
Camping du Bois de Chièvre	Bois de Chièvre	28800	Bonneval
Charcuterie	51 rue de Chartres	28800	Bonneval
Collège Bonneval	16 rue des Ecoles	28800	Bonneval
Boulangerie Bossion	3 rue de Chartres	28800	Bonneval
Hôpital Psychiatrique Henry Ey	32 rue de la Grève	28800	Bonneval
Hôtellerie du Bois Guibert	Lieu-dit Bois Guibert	28800	Bonneval
Huit à Huit	4 place de l'Eglise	28800	Bonneval
Le Home des Près	1 chemin des Près	28800	Bonneval
Maison de retraite	18 rue Saint Roch	28800	Bonneval
Marché Bonneval	rue Saint Roch	28800	Bonneval
SA Agribeauce	1 chemin des Roches	28800	Bonneval
Aldi Marché Brou	ZI nord	28160	Brou
BAJE	ZI route de Chartres	28160	Brou
Camping SCI de l'Etang	Poméan	28160	Brou
Camping et base de loisirs	route des Moulins	28160	Brou
Collège Brou	9 rue des quatre vents	28160	Brou
Hôpital et maison de retraite	1 rue Marcel Bordet	28160	Brou
Intermarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
Latty International	1 rue Xavier Latty	28160	Brou
Marché Brou	Hôtel de ville	28160	Brou
Proxi	17 place des Halles	28160	Brou
Plat d'Etain	4 place des Halles	28160	Brou
Vouzelaud Armurerie	8 place des Halles	28160	Brou
Bricomarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
Trouv'tout	ZI route de Chartres	28160	Brou
CALME	Moulin de Montjouvin	28120	Illiers Combray
Camping le Bois Fleuri	Hôtel de Ville	28120	Illiers Combray
Collège Illiers Combray	4 av. Georges Clémenceau	28120	Illiers Combray
Leader Price	20 place du Marché	28120	Illiers Combray
FAPEC	18 rue des Tilleuls	28120	Illiers Combray
Hôpital Local et maison de retraite	6 ave G. Clémenceau	28120	Illiers Combray
Intermarché	48 avenue Marcel Proust	28120	Illiers Combray
Maison de retraite SNCF	30 rue de Chartres	28120	Illiers Combray

Marché Illiers	Mairie 11 rue Philibert Poulain	28120	Illiers Combray
SCI de la Citadelle	6 rue Pasteur	28120	Illiers Combray
La Ferme des Roches	Les Roches	28160	Unverre
CRF Beaurouvre	Beaurouvre	28120	Blandainville

La commune de Brou apporte, par ses propres moyens, tout ou partie des déchets du marché hebdomadaire au quai de transfert de Dangeau. Par conséquent, le SICTOM lui facture alors uniquement le traitement en fonction du poids déposé.

● Bilan des collectes porte à porte

Collecte en porte à porte	Prestataire	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2015 (évolution 2014/2015)	
Ordures ménagères	Suez	203 268 km	10 500 heures	5 073 T 176 kg/hab/an	-15,71 %
Déchets non ménagers				670 T 199 kg/hab/an	+0,50 %
Collectes sélectives (emballages + papiers + verres)				2 534 T 88 kg/hab/an	- 14,35 %

Soit :

- ☞ environ 0,8 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 4 tonnes de déchets collectées pour 100 km parcourus

● Evènements marquants

- Démarrage du nouveau marché de collecte au 01 janvier 2015
- Temps d'assimilation du nouveau planning de collecte par les usagers (notamment pour la collecte mensuelle du verre et pour les rattrapages des jours fériés pour les 8 communes ex-membres du SIRTOM du Pays Chartrain) = > projet d'impression d'un calendrier pour l'année 2016
- Poursuite de la dotation de bacs en 2015 d'où tolérance du vrac jusqu'au 31 décembre 2015
- aucun accident de travail à déplorer en 2015 lors des collectes.
- Lors de la distribution des bacs, il est apparu nécessaire de clarifier l'organisation du service sur deux hameaux qui chevauchent les frontières syndicales et qui, par conséquent, peuvent être desservis par deux collectivités statutairement compétentes. Afin de conserver l'organisation en place, deux conventions ont été rédigées et signées afin de prévoir les conditions de gestion du service public, comme le permet le CGCT (art 5216-7-1) :

Ainsi, une 1^{ère} convention prévoit que le SICTOM BBI confie la gestion du service, sur le territoire du hameau de Pouancé rattaché à Bailleau le Pin, à Chartres Métropole qui s'engage à effectuer une prestation similaire à celle effectuée sur le territoire du hameau rattaché à Ollé.

Une 2^{nde} convention prévoit que le SICTOM BBI confie la gestion du service, sur le territoire du hameau du Rouvre rattaché à Bonneval, au SICTOM de Chateaudun qui s'engage à effectuer une prestation similaire à celle effectuée sur le territoire du hameau rattaché à Saint Maur sur le Loir.

En compensation, le SICTOM BBI verse une participation financière annuelle équivalente au produit de la TEOM.

2. Le « camion vert »

Le service du « camion vert » collecte les déchets végétaux chez les **personnes âgées de plus de 65 ans ou qui ont une carte d'invalidité**. Ce service fonctionne sur rendez-vous et est payant. Il est effectué par un agent du SICTOM équipé d'un camion benne < 3.5 tonnes.

	Nombre de rendez-vous	Poids collecté	Km parcouru
2015	630	130 T	12 412 km
2014	732	152 T	13 857 km

Tarifs	
< 2 m ³	4 €
De 2 m ³ à ½ camion	10 €
> ½ camion	20 €

B. Les déchèteries et la plate-forme de compostage

1. Déchèteries

a) Fonctionnement

Le SICTOM est propriétaire de 3 déchèteries (Brou, Bonneval et Illiers-Combray) dont il assure l'entretien, le gardiennage et la gestion des enlèvements.

Le transport et le traitement des déchets sont confiés à un prestataire de service : NCI Environnement. Cette partie fera l'objet d'une analyse dans le paragraphe réservé au traitement des déchets.



Les déchèteries sont ouvertes 27 heures par semaine du 1^{er} novembre au 28 février et 33 heures par semaine du 1^{er} mars au 31 octobre.

Elles accueillent les particuliers du SICTOM (gratuit jusqu'à 2m³ par apport) et les professionnels du SICTOM (3 € par apport < 2 m³). Les personnes extérieures peuvent aussi y accéder moyennant un tarif spécifique (particuliers : 3 € par apport < 2 m³ – professionnels : 6.10 € par apport < 2 m³).

Deux conventions ont été signées avec Chartres Métropole afin de permettre, d'une part, aux habitants de Meslay le Vidame, plus proches de la déchèterie de Dammarie, de pouvoir y accéder gratuitement et, d'autre part, aux habitants d'Ollé de continuer à bénéficier du service de la déchèterie d'Illiers-Combray.

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement des trois sites et les horaires d'ouverture (disponible en déchèterie ou au bureau du SICTOM).

● Moyens humains

4 équivalents temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

● Moyens matériels

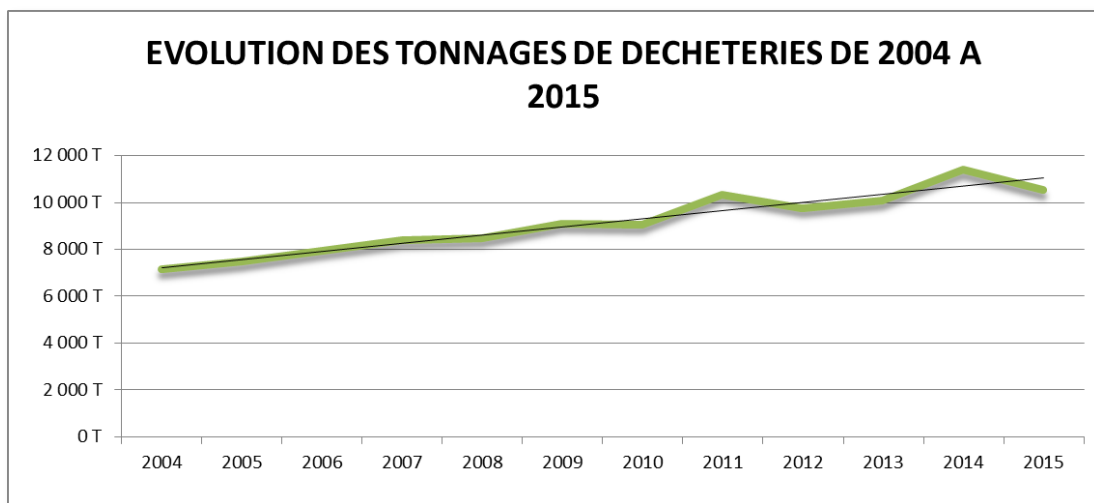
- ☛ 22 bennes 30 m³ 5 bennes 30 m³ à couvercle 7 bennes 10 m³
- ☛ 12 conteneurs d'apport volontaire pour le verre et les emballages et papiers recyclables
- ☛ 3 balances pour peser des déchets spéciaux (professionnels = 5 kg gratuits ; 1,5€ / kg supplémentaire)

● Evènements marquants

Afin d'inciter les usagers à rapporter leurs déchets dangereux et puisqu'un nouvel Eco-organisme assure gratuitement la collecte et le traitement des Déchets Dangereux Spécifiques des ménages, à compter du 1^{er} avril 2015, ces déchets sont acceptés gratuitement en déchèteries (avant cette date : 5 kg gratuits, 1.5 le kg

supplémentaire). Ils restent payants pour les professionnels au-delà de 5 kg déposés (1,5 € le kg supplémentaire). Le poids de ces déchets a augmenté de 46 % en 2015.

b) Résultats et évolution

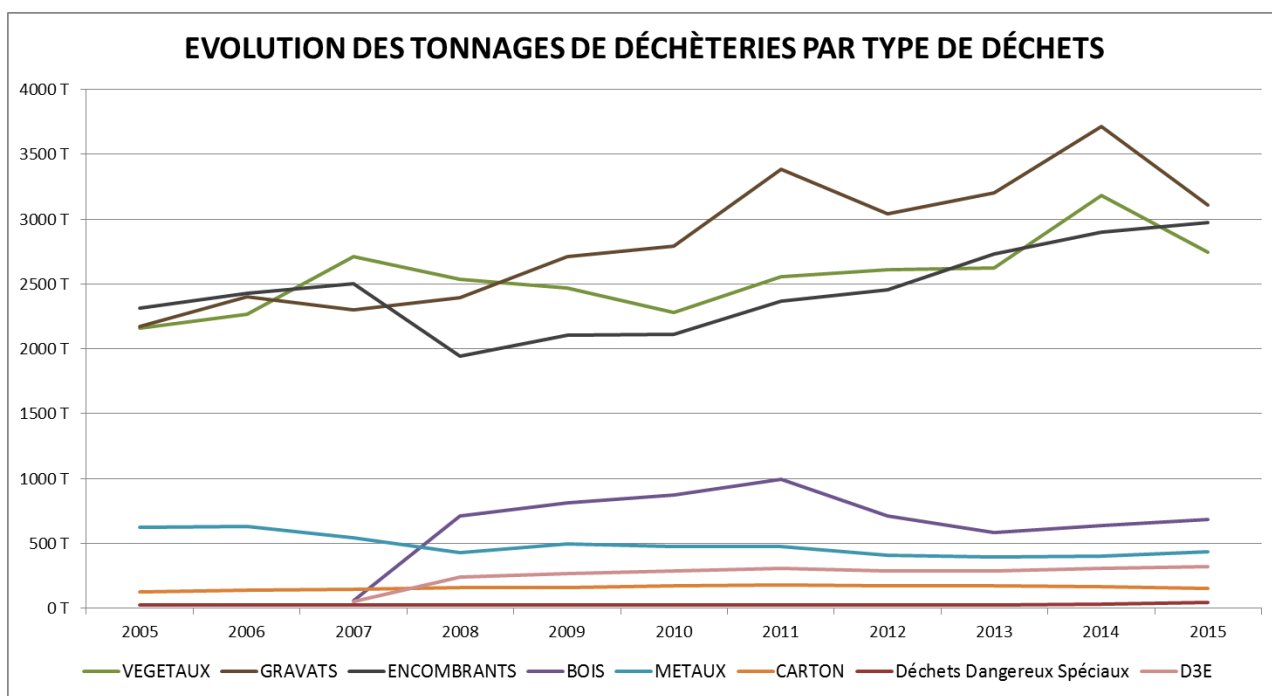


La courbe d'évolution des quantités de déchets déposés en déchèterie est régulièrement ascendante avec des pics comme en 2011 et 2014.

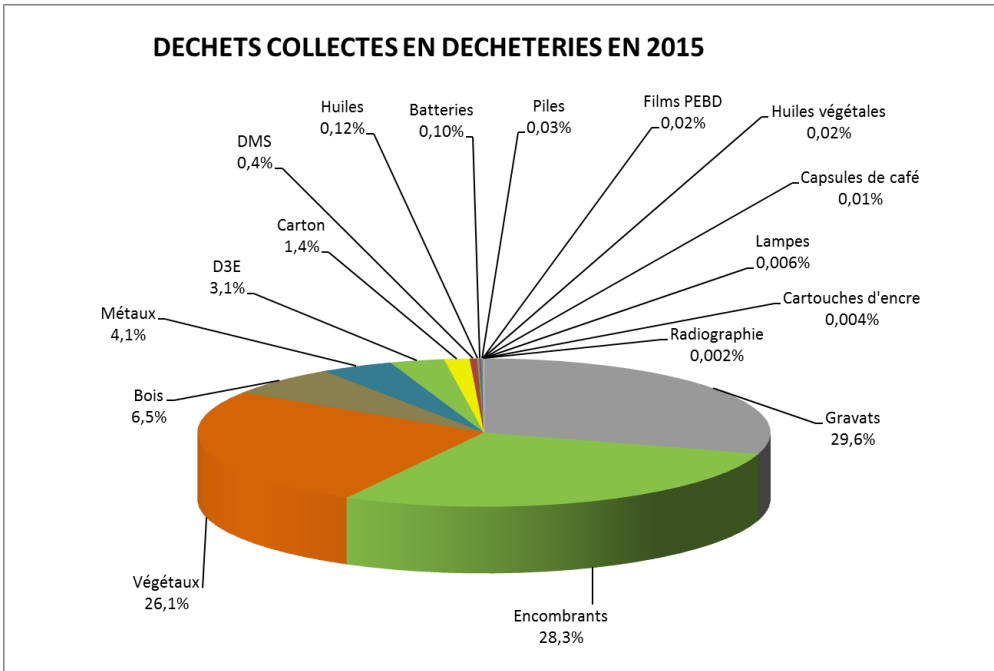
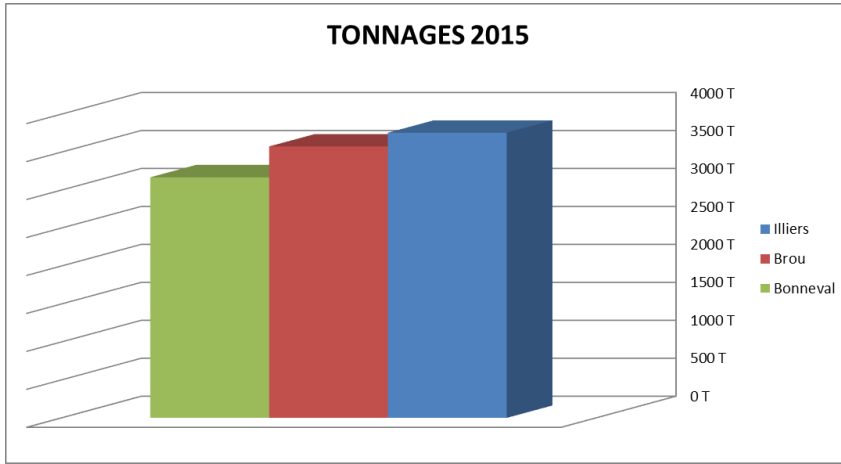
Globalement, en 2015, la quantité de déchets déposés en déchèteries a **diminué de 7,7%**, par rapport à 2014.

Principales évolutions :

- Augmentation des déchets dangereux (+46%), des métaux (+8%), du bois (+7%), des D3E (+5%) et des déchets encombrants (+3%),
- Diminution des gravats (-16%) et des déchets végétaux (-14%)



		2012	2013	2014	2015	EVOLUT* 2014 - 2015
VEGETAUX Benne de 30 m3	BONNEVAL	741,160 T	746,660 T	869,920 T	790,680 T	-9 %
	BROU	930,940 T	909,440 T	1 165,780 T	1 002,600 T	-14 %
	ILLIERS	936,180 T	970,860 T	1 148,330 T	950,040 T	-17 %
		2 608,280 T	2 626,960 T	3 184,030 T	2 743,320 T	-14 %
GRAVATS Benne de 10 m3	BONNEVAL	858,600 T	911,600 T	1 140,400 T	839,260 T	-26 %
	BROU	975,200 T	1 032,100 T	1 134,200 T	1 061,940 T	-6 %
	ILLIERS	1 208,400 T	1 256,080 T	1 441,600 T	1 209,020 T	-16 %
		3 042,200 T	3 199,780 T	3 716,200 T	3 110,220 T	-16 %
ENCOMBRANTS Benne de 30 m3	BONNEVAL	726,800 T	891,370 T	963,936 T	1007,138 T	4 %
	BROU	804,090 T	832,590 T	849,654 T	912,552 T	7 %
	ILLIERS	922,520 T	1008,350 T	1087,580 T	1054,210 T	-3 %
		2453,410 T	2732,310 T	2901,170 T	2973,900 T	3 %
BOIS Benne de 30 m3	BONNEVAL	263,200 T	179,740 T	180,660 T	207,580 T	15 %
	BROU	223,620 T	191,100 T	210,860 T	241,000 T	14 %
	ILLIERS	222,060 T	212,590 T	248,720 T	234,190 T	-6 %
		708,880 T	583,430 T	640,240 T	682,770 T	7 %
D3E	BONNEVAL	110,469 T	107,285 T	109,073 T	113,498 T	4 %
	BROU	89,999 T	92,712 T	102,405 T	109,626 T	7 %
	ILLIERS	86,123 T	89,685 T	95,068 T	99,801 T	5 %
		286,591 T	289,682 T	306,546 T	322,925 T	5 %
METAUX Benne de 30 m3	BONNEVAL	116,120 T	114,080 T	113,860 T	133,300 T	17 %
	BROU	150,960 T	140,560 T	145,120 T	163,860 T	13 %
	ILLIERS	143,300 T	138,400 T	139,480 T	134,920 T	-3 %
		410,380 T	393,040 T	398,460 T	432,080 T	8 %
CARTON Benne de 30 m3	BONNEVAL	52,480 T	54,000 T	46,780 T	46,720 T	0 %
	BROU	59,920 T	60,100 T	59,920 T	54,990 T	-8 %
	ILLIERS	58,020 T	59,240 T	56,200 T	49,180 T	-12 %
		170,420 T	173,340 T	162,900 T	150,890 T	-7 %
Déchets Dangereux Spéciaux	BONNEVAL	8,820 T	8,313 T	9,510 T	14,975 T	57 %
	BROU	8,820 T	8,313 T	11,279 T	15,920 T	41 %
	ILLIERS	8,820 T	8,313 T	8,743 T	12,077 T	38 %
		26,460 T	24,940 T	29,532 T	42,971 T	46 %
BATTERIES	BONNEVAL	3,227 T	3,230 T	2,833 T	3,513 T	24 %
	BROU	3,227 T	3,230 T	2,833 T	3,513 T	
	ILLIERS	3,227 T	3,230 T	2,833 T	3,513 T	
		9,680 T	9,690 T	8,500 T	10,540 T	
HUILES MINERALES Conteneurs 4 m3	BONNEVAL	5,130 T	4,950 T	4,050 T	4,750 T	17 %
	BROU	3,960 T	3,510 T	4,600 T	4,050 T	-12 %
	ILLIERS	3,240 T	4,690 T	3,960 T	4,140 T	5 %
		12,330 T	13,150 T	12,610 T	12,940 T	3 %
PILES	BONNEVAL	1,091 T	1,330 T	1,286 T	1,729 T	-14 %
	BROU	1,091 T	1,300 T	1,680 T	1,159 T	
	ILLIERS	1,091 T	1,360 T	1,235 T	0,718 T	
		3,274 T	3,990 T	4,201 T	3,606 T	
LAMPES	BONNEVAL	0,250 T	0,231 T	0,287 T	0,226 T	-21 %
	BROU	0,250 T	0,231 T	0,287 T	0,226 T	
	ILLIERS	0,250 T	0,231 T	0,287 T	0,226 T	
		0,751 T	0,693 T	0,861 T	0,678 T	
DASRI	BONNEVAL	0,119 T	0,100 T	/	/	
	BROU	0,119 T	0,100 T			
	ILLIERS	0,119 T	0,100 T			
		0,356 T	0,300 T			
CARTOUCHES D'ENCRE	BONNEVAL	0,198 T	0,190 T	0,185 T	0,180 T	-3 %
	BROU	0,195 T	0,400 T	0,205 T	0,160 T	-22 %
	ILLIERS	0,080 T	0,130 T	0,085 T	0,110 T	29 %
		0,473 T	0,720 T	0,475 T	0,450 T	-5 %
CAPSULES CAFE	BONNEVAL	0,573 T	0,540 T	0,500 T	0,580 T	16 %
	BROU	0,282 T	0,390 T	0,530 T	0,500 T	-6 %
	ILLIERS	0,095 T	0,370 T	0,250 T	0,360 T	44 %
		0,950 T	1,300 T	1,280 T	1,440 T	13 %
FILMS PEBD	BONNEVAL	0,702 T	0,970 T	1,302 T	1,447 T	11 %
	BROU	0,530 T	0,560 T	0,608 T	0,305 T	-50 %
	ILLIERS	0,240 T	0,180 T	0,120 T	0,186 T	55 %
		1,472 T	1,710 T	2,030 T	1,938 T	-5 %
HUILES VEG.	BONNEVAL	0,220 T	0,400 T	0,500 T	0,640 T	28 %
	BROU	0,330 T	0,450 T	0,690 T	0,810 T	17 %
	ILLIERS	0,220 T	0,200 T	0,480 T	0,270 T	-44 %
		0,770 T	1,050 T	1,670 T	1,720 T	3 %
TEXTILES	BONNEVAL	6,400 T	4,270 T	4,170 T	5,340 T	28 %
	BROU		2,550 T	2,550 T	3,700 T	45 %
	ILLIERS	6,050 T	3,950 T	3,570 T	4,800 T	34 %
		12,450 T	10,770 T	10,290 T	13,840 T	34 %
RADIOGRAPHIE	BONNEVAL	non connu	0,100 T	0,119 T	0,085 T	-29 %
	BROU		0,120 T	0,079 T	0,110 T	39 %
	ILLIERS		0,130 T	0,045 T	0,060 T	33 %
			0,350 T	0,243 T	0,255 T	5 %
TOTAL		9 749,127 T	10 067,205 T	11 381,238 T	10 506,483 T	-7,69 %



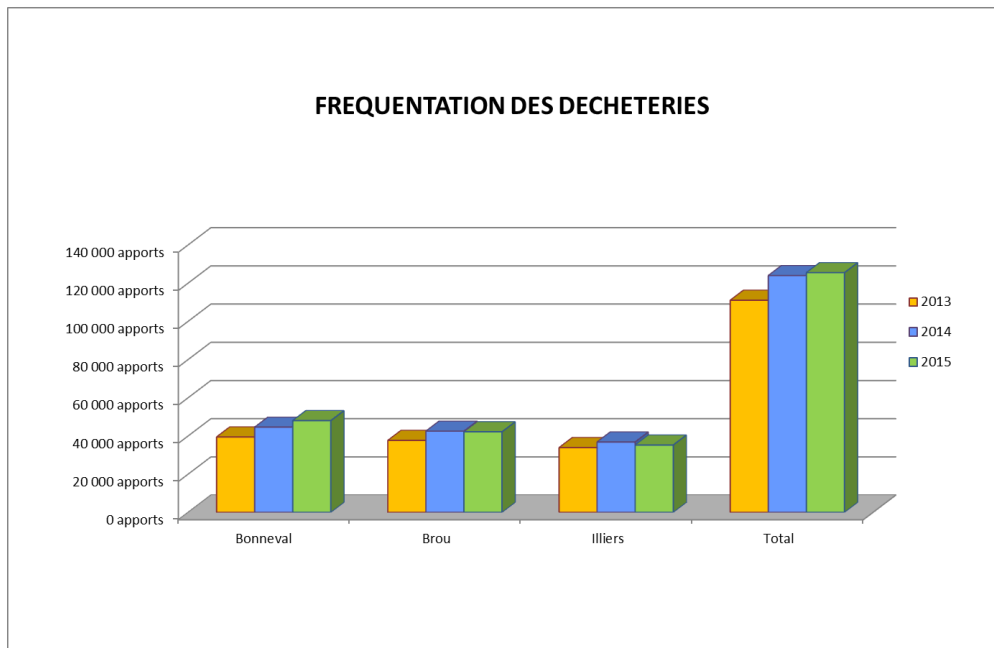
125 500 dépôts ont été enregistrés en 2015, soit **1% de plus** par rapport à 2014 (+ 15 % en 5 ans, + 52 % en 10 ans).

Si les déchèteries de Brou et Bonneval sont toujours les plus fréquentées, la déchèterie d'Illiers-Combray reçoit toujours davantage de déchets.

Les gravats, végétaux et encombrants dominent.

363 kg/hab/an ont été collectés (*moyenne départementale 2013 = 259,3 kg/hab/an*).

41 % des déchets sont valorisés.



2. Plate-forme de compostage de végétaux

Le SICTOM exploite sa plate-forme de compostage de déchets végétaux située sur la commune de Dangeau, construite en 1997.

● Moyens humains

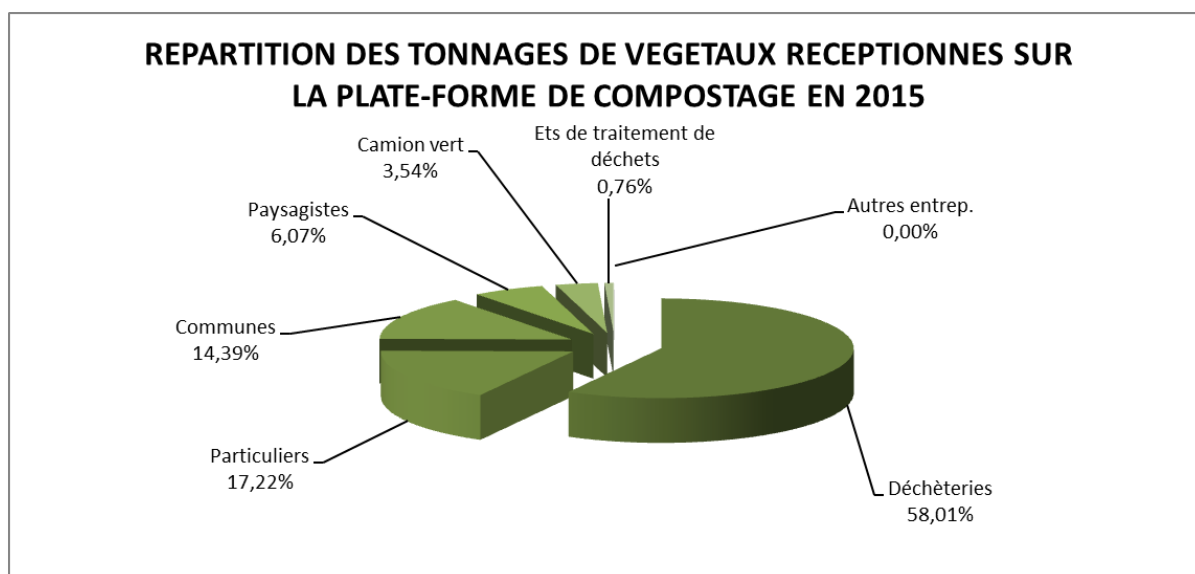
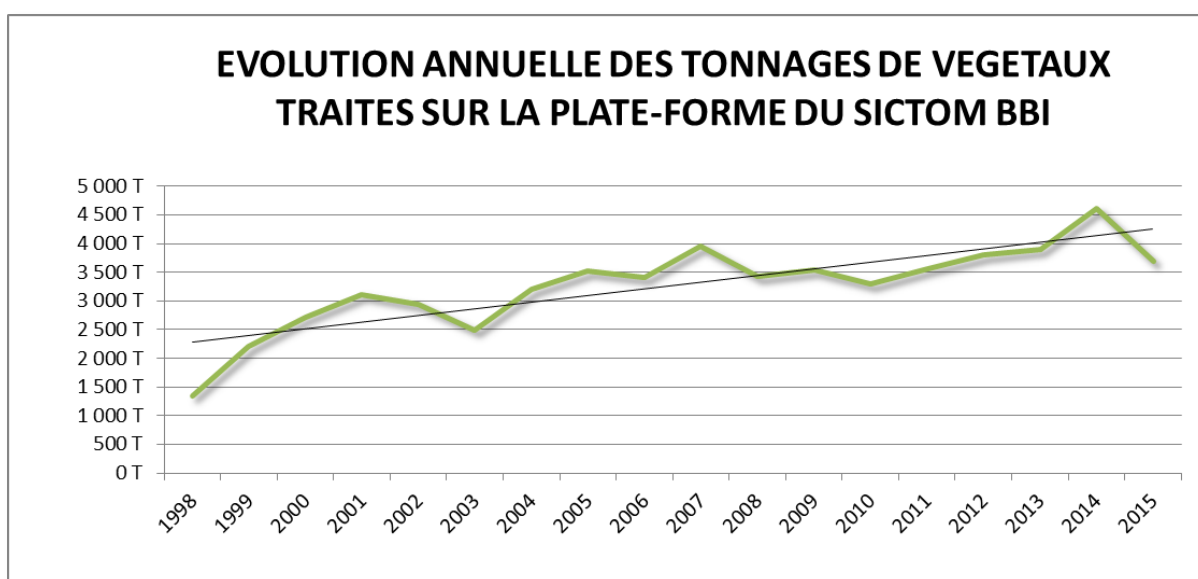
1 équivalent temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

● Moyens matériels

- 1 plate-forme de 4 750 m² - 1 bassin de rétention
- 4 rampes d'arrosage - 1 pompe électrique - 1 chargeuse sur pneus

● Résultats

3 794 tonnes de végétaux ont été réceptionnés sur le site en 2015 en vue d'être compostés, soit **18 % de moins** qu'en 2014.



● Evènements marquants

- Suite à des retards d'évacuation de compost liés à des défaillances de notre repreneur, le site s'est trouvé engorgé à plusieurs reprises au cours de l'année 2015. Pour faire face, 510 tonnes de végétaux en provenance des déchèteries ont été détournées vers la plate-forme de NCI Environnement à Montmirail.

- L'engin de chargement utilisé pour la plate-forme de compostage étant tombé en panne, un marché à procédure adaptée a été lancé en juin 2015 en vue d'acheter une chargeuse sur pneus. Afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement du site, le SICTOM a eu recours à une machine de location en attendant la livraison.
- Un agent contractuel a été recruté à partir du mois d'avril afin d'assurer le remplacement du gardien absent pour longue maladie.

3. Collecte des piles

36 bornes à piles sont réparties sur le territoire syndical. Elles sont vidées régulièrement par l'agent de collecte des végétaux.

A cette collecte de piles en bornes d'apport volontaire, s'ajoutent les accumulateurs déposés en déchèteries par les particuliers.

Près de 3,600 tonnes de piles ont ainsi été collectées et traitées spécifiquement en 2015 (-14%).



V. LE TRAITEMENT DES DECHETS

A. L'incinération

1. Le SOMEL

Le SICTOM a délégué la compétence transfert, transport, incinération et tri des déchets au SOMEL (Syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir). Il assure :

- ☛ la **gestion des quais de transfert** de Dangeau, Nogent le Rotrou et Chartres
- ☛ le **transport des déchets** des quais de transfert vers les centres de traitement
- ☛ les **relations contractuelles** avec l'usine d'incinération Orisane et le centre de tri Natriel

En 2015, le SOMEL comprend la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de La loupe – Courville sur Eure et Chartres Métropole.

Courant 2009, le SOMEL a construit un quai de transfert des ordures sur l'ancien site de l'usine d'incinération à Dangeau. Les camions de collecte vident leur chargement dans les trémies de l'installation. Les ordures sont alors regroupées dans des bennes à fond mouvant qui, une fois pleines, sont acheminées vers l'usine d'incinération de Mainvilliers pour les ordures résiduelles et vers le centre de tri pour les emballages recyclables.

Transfert des OM vers Orisane : 20 360 Km parcourus

Transfert du biflux vers Natriel : 21 100 Km parcourus



2. L'usine de valorisation énergétique Orisane



- Effectifs : 33 personnes
- 2 fours d'une capacité totale de 110 000 tonnes par an

La combustion des ordures permet de produire de l'électricité dont 90 à 95 % sont vendus à la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

- 1 quai de transfert (biflux, JRM et emballages) ouvert en novembre 2012
- 1 parcours « Biodiversité » créé en 2012

● Tonnages traités en 2015* :

- 85 508 tonnes d'ordures ménagères (dont 6,7% en provenance du SICTOM BBI) → - 0,3 % en 2015
- 24 091 tonnes de déchets industriels banals et autres clients → + 7,2 % en 2015

● Flux sortants* :

- 23 805 tonnes de mâchefers (216 kg / tonne de déchets traités)
 - dont : 2 017 tonnes de métaux ferreux valorisés,
 - 192 tonnes d'aluminium valorisé,
 - 21 597 tonnes de mâchefers utilisés en sous-couche routière.
- 5 162 tonnes de Refiom (résidus des fumées d'incinération) traités au centre de stockage de classe I de Laval (47 kg / tonne de déchets traités)
- 65 046 MW/h exportés par Orisane sur le réseau de la RSEIPC (0,591 MW/h / tonne de déchets traités) dont 57 345 MW/h vendus.

* données provisoires en attente de validation par le titulaire de la DSP.

B. Le centre de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les emballages recyclables (hors verre) et les papiers collectés sélectivement sont triés au centre de tri Natriel qui est exploité en régie par Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

L'objectif du centre de tri est :

- d'éliminer les erreurs de tri. Les refus sont évacués vers l'usine d'incinération.
- de trier les déchets par matériau pour les conditionner et les évacuer vers les filières de recyclage.



● Moyens humains :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a mis au point une politique d'insertion efficace où le centre de tri apparaît comme un outil bien adapté puisque les postes y sont accessibles aux personnes peu qualifiées.

● L'outil :

- Capacités de tri : 24 000 tonnes d'emballages et de papiers 16 000 tonnes triés en 2015
- équipements du centre de tri :
 - 1 « décartonneur »
 - 1 crible balistique corps plats – corps creux
 - 2 trieuses optiques sur les corps plats
 - 2 trieuses optiques sur les corps creux
 - 1 overband
 - 1 courant de Foucault
 - 1 crible à fines

Les agents postés sur 3 tables de tri réalisent un contrôle qualité du tri effectué par les machines précédentes.

● Production de matériaux recyclables issus des collectes sélectives :

Matériaux	Tonnage livré, valorisé et traité		Filières de recyclage au 31.12.2015
	2014	2015	
Biflux	1 248 T	1 661 T	
Carton	113 T	258 T	Europac – St Etienne de Rouvray (76) Seyfert – Descartes (37)
Plastique	78 T	119 T	MPB (71) ou FPR (78) ou Ecoplastics (60)
Acier	55 T	89 T	Arcelor Mittal - Dunkerque (59) Galoo (Belgique)
Tetra	21 T	32 T	SCA Tissue France Hondouville (27)
Aluminium	1 T	4 T	Sirmet – Boulazac (24)
Papier	685 T	666 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Gros de magasin	Sans objet	187 T	SEMARDEL – Vert le Grand (91) EPR – Saint Denis (93))
Refus	133 T	249 T	Orisane – Mainvilliers (28)
<i>Stock – reste à trier</i>	<i>162 T</i>	<i>57 T</i>	
Verre	1 056 T	1 008 T	O-I Manufacturing - Villeurbanne (69)
Verre	1030 T	1001 T	
Refus	0 T	0 T	
<i>Stock</i>	<i>26 T</i>	<i>7 T</i>	

Les quantités valorisées et traitées évoluent d'une année sur l'autre en fonction des résultats de collecte, mais aussi en fonction des stocks, c'est-à-dire des tonnages restant à trier ou à livrer aux repreneurs au 31 décembre de l'année en cours. De plus, une « freinte » (écart entre le tonnage collecté et le tonnage traité par le centre de tri) est liée au mode de calcul de la répartition des tonnages sur chaque collectivité. Cette affectation se fait automatiquement grâce à un logiciel informatique Eco-Emballages.

Ainsi en 2015, les quantités recyclées ont sensiblement augmenté suite à l'amélioration des performances de collecte et à la régularisation des stocks 2014.

Résultats des caractérisations :

Un échantillonnage régulier des emballages et des papiers, selon un protocole préconisé par Eco-Emballages, permet de connaître la composition des déchets recyclables et le contrôle de la qualité des collectes.

A partir du 2015, la collecte étant effectuée en biflux (emballages + papiers en mélange), une série de 18 caractérisations a été réalisées sur l'année.

Biflux :

	Acier	Alu	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons imprimés	Cartons bruns	papiers	Refus
2015	6,02%	5,52%	2,63%	6,73%	1,62%	3,36%	14,06%	4,49%	47,05%	14,52%

En dessous de 17 % de refus, le centre de tri Natriel considère que le tri est de bonne qualité (au-delà des pénalités sont appliquées).

Si l'on compare ces résultats à ceux de l'année 2014, en additionnant les quantités d'emballages et de papiers collectés et caractérisés séparément, on observe une stabilité dans la qualité du gisement collecté :

	<i>Gisement caractérisé</i>	<i>Taux de refus</i>
2015	979,47 T	14,52 %
2014	907,07 T	14,43 %

Verre :

Le verre est simplement rechargé dans les camions des repreneurs sans subir de tri (inutile et dangereux à réaliser).

C. La plate-forme de compostage de végétaux

La plate-forme de compostage a pour objectif de produire un compost par fermentation aérobie et valoriser ainsi une grande part des déchets verts. Le compost produit respecte la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques. Des analyses régulières en laboratoire sont réalisées afin d'en contrôler la qualité.

La société Ecosys assure le broyage et le criblage des déchets verts stockés sur la plate-forme. Un nouveau contrat a été signé, après mise en concurrence, jusqu'au 31.12.2017.

Le process technique est le suivant :

- ⇒ réception, pesée (pour les plus gros chargements) et contrôle des matériaux entrants,
- ⇒ enlèvement des indésirables,
- ⇒ broyage,
- ⇒ mise en andain avec humidification,
- ⇒ fermentation pendant quatre à cinq mois avec un retournement,
- ⇒ criblage à la maille de 20 mm.



L'entretien du site et l'accueil des usagers sont assurés par un agent du SICTOM (1 équivalent temps plein).

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement du site et les horaires d'ouverture (disponible à la plate-forme ou au bureau du SICTOM).

Le compost est redistribué gratuitement, pour une petite partie, aux usagers (particuliers et communes). Depuis 2009, le SICTOM vend l'excédent du produit fini à la société Axérial.

● Résultats de la production :

Végétaux traités	3 794 tonnes
Compost évacué	± 2 312 tonnes
Compost valorisé vendu par le SICTOM	2 115 tonnes
Compost valorisé distribué gratuitement par le SICTOM	± 200 tonnes
Compost valorisé par Ecosys	0 tonne
Refus traités par Ecosys dans une chaudière biomasse	196 tonnes

● Evènements marquants

- Suite à une défaillance des évacuations de la part d'Axérial, le site s'est trouvé engorgé à plusieurs reprises au cours de l'année. Par conséquent, 510 tonnes de végétaux en provenance des déchèteries ont été détournées vers la plate-forme de NCI Environnement à Montmirail et le SICTOM a démarché par lui-même des agriculteurs locaux afin d'écouler une partie du produit fini (570 tonnes).
- L'acquisition d'une chargeuse sur pneus afin de relever les végétaux, retourner les andains et charger les produits finis.

D. Les déchets de déchèteries

1. Marché « Evacuation et traitement des déchets de déchèteries »

Suite à un appel d'offres lancé en 2014, le transport et le traitement des déchets de déchèteries les plus volumineux, ainsi que des déchets dangereux ont été confiés à la société NCI Environnement (Groupe Paprec), dont le siège social se situe au Mans.

● Le transport des déchets :

Personnel et matériel :

- La société NCI Environnement attribue un nombre de chauffeurs sur le secteur du SICTOM en fonction des besoins (environ 2,3 équivalents temps plein).
- 1 chauffeur qualifié habilité pour le transport des matières dangereuses
- véhicules utilisés : - Camions équipés de bras de levage
 - 1 camion plateau 19 tonnes avec hayon élévateur et équipement ADR
- 1 rouleau compacteur est utilisé pour tasser les bennes avant le transport
- 161 471 km parcourus
- Aucun accident de travail à déplorer en 2015.

Rappel : les bennes sont la propriété du SICTOM BBI.

● Le traitement des déchets :

L'ensemble des déchets (excepté les déchets dangereux et la majeure partie des déchets végétaux) transite par l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Classe II de Montmirail exploitée par la société NCI Environnement.



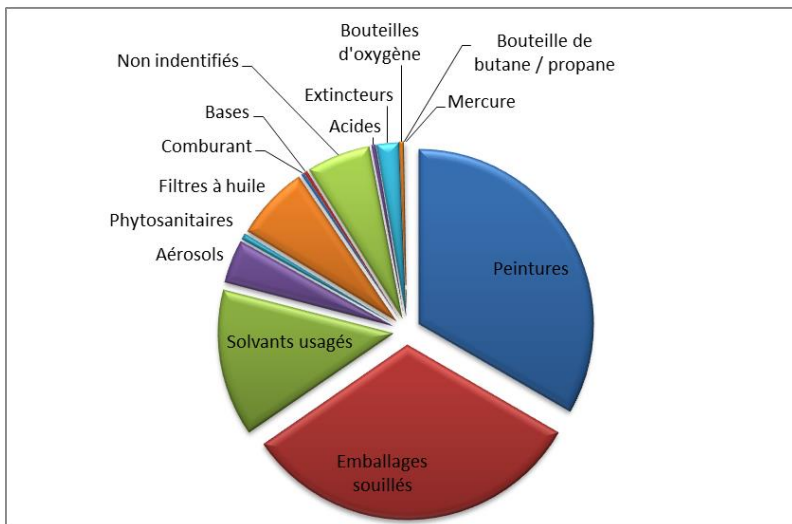
Installations sur le site de Montmirail :

- 1 centre de stockage de déchets non dangereux : capacité 75 000 tonnes par an avec récupération des lixiviats pour traitement en station d'épuration et valorisation énergétique des biogaz (production d'électricité)
- 1 plateforme de compostage (déchets verts)
- 2 plateformes de transit (bois et DIB)
- 2 broyeurs (bois et végétaux)
- 1 pont bascule
- 1 presse à balles pour les cartons

Matériaux		Unité de traitement localisation
Déchèteries	Encombrants	Enfouissement en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 2 - NCI Environnement – Montmirail (72)
	Gravats	Réutilisation pour remblais et empierrement (72)
	Carton	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis Recyclage
	Bois	Broyage au centre de transfert - NCI Environnement - Montmirail (72) Puis Valorisation Matière (panneautier - 45)
	Ferrailles	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis Recyclage par Passenaud - Champagné (72)
	Déchets Dangereux Spéciaux (hors filière EcoDDS)	Plateforme de tri, transit et regroupement - Recydis – Le Mans (72) puis traitement spécifique selon nature des déchets
	Films plastique en PEBD	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis recyclage
	Végétaux (en secours)	Plate-forme de compostage – NCI Environnement – Montmirail (72)

Les Déchets Dangereux Spéciaux :

Seuls les DDS déposés en déchèteries par les professionnels ou qui sont hors champ de compétence d'EcoDDS sont confiés à Recidys (filiale NCI Environnement) depuis 2015.



Près de **13 tonnes de déchets ménagers spéciaux** ont été confiées à la société Recidys en 2015 pour traitement, soit 42% de plus qu'en 2014. Les déchets pris en charge sont transportés sur le site d'exploitation du Mans. Un technicien spécialisé les trie et les analyse afin de déterminer la filière de traitement ad hoc.

2. Les filières dédiées

Les filières dédiées répondent à une volonté gouvernementale qui vise, dans le cadre de la **Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**, à mettre en place des filières de collecte et de traitement spécifiques à un type de déchets prises en charge en totalité par les producteurs.

● Les DDS des ménages



L'Eco-Organisme EcoDDS, créé en 2013, organise la filière des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) issus des ménages. Suite à la convention signée avec le SICTOM BBI, le dispositif opérationnel a démarré en février 2014 : EcoDDS met à disposition des contenants spécifiques, assure la collecte et le traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) issus des ménages.

Ainsi sur 2015, plus de 30 tonnes ont été prises en charge par l'Eco-organisme, soit une augmentation de 58 % par rapport à 2014 (plus d'1 kg par habitant).

Depuis avril 2015, le SICTOM accepte gratuitement en déchèteries les DDS déposés par les particuliers. Cette mesure est incitative et permet d'augmenter le taux de captage et réduire ainsi la nocivité des ordures résiduelles.

Il faut souligner que, même si les gardiens de déchèteries ont suivi une formation en juin 2015 dispensée par EcoDDS, cette filière est difficile à mettre en œuvre. Les consignes de tri sont complexes face à la quantité innombrable de produits qui existent sur le marché, les contenants déposés par les usagers ne sont pas toujours intègres ou convenablement étiquetés et l'Eco-organisme est très exigeant (menace d'interruption du service).

● Les D3E

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont séparés des autres déchets depuis fin 2007 sur les déchèteries du SICTOM BBI.

L'éco-organisme Ecosystème, agréé par l'état, assure la collecte de ces déchets, leur tri et leur valorisation (démantèlement et séparation des matières pour valorisation ou traitement).



Tonnages valorisés :

	2014	2015	2014/2015	Unité de traitement
Gros électro. hors froid	100.6 T	107.1 T	+6.4 %	GDE - Rocquancourt (14)
Gros électro. froid	48.0 T	52.0 T	+8.2 %	ENVIE 2E NORD - COOLREC - Lesquin (59)
Ecrans	63.4 T	60.6 T	-4.5 %	Galloo – Vernouillet (28)
Petits électroménagers	94.4 T	103.1 T	+9.1 %	Véolia Triade – St Syvain d'Anjou (49)
Total	306.4 T	322.7 T	+5.3%	

Matières recyclées	263T
Matières valorisées énergétiquement	23T
Total valorisé	286T
Matières éliminées en installations spécialisées	37T

88,5% de valorisation en 2015

Performances 2015 :

SICTOM BBI : 11,2 kg / hab / an
Perf. Milieu rural : 9,0 kg / hab / an
Eure-et-Loir : 7,2 kg / hab / an
France : 8,4 kg / hab / an

● Les lampes

Créé le 26 mai 2005 par plusieurs fabricants de lampes souhaitant intensifier leurs efforts en faveur de la protection de l'environnement, Recylum, éco-organisme, intervient pour le compte de tous les producteurs de lampes qui le souhaitent (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur marque propre...).

Depuis 2008, Recylum intervient auprès du SICTOM BBI afin de collecter et traiter les lampes à économie d'énergie, les néons.... En 2014, 678 kg (-21 % entre 2014 et 2015) ont été broyés ou découpés afin de séparer les différents matériaux et notamment les matières dites dangereuses et ainsi de les orienter vers les filières en aval appropriées.

● Les piles

Le traitement de ces déchets est assuré gratuitement par l'éco-organisme Corepile qui relève les fûts de stockage sur chaque déchèterie dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 05 octobre 2000 entre la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de la Communication,), la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) et l'AMF (l'Association des Maires de France).

3,6 tonnes ont été confiées à Corepile en 2015 (soit -14% par rapport à 2014).

Elles sont recyclées selon des procédés qui varient en fonction du type de piles. Les différents matériaux valorisables sont extraits en vue d'être recyclés.

**● Les huiles de vidange**

Les huiles de vidange sont collectées (via les déchèteries) par la société Sevia (Crucey -28), agréée par la préfecture, afin d'être régénérées. 12,940 tonnes ont été collectées en 2015 (+3 % entre 2014 et 2015).

● Les textiles

Le SICTOM BBI a conventionné en 2013 avec la société agréée Eco-TLC créée en vue de mettre en place une filière REP. Le syndicat promeut la collecte des textiles dans le cadre de son programme local de prévention.



Les trois bornes d'apport volontaire présentes sur les déchèteries sont vidées par la société Ecotextile qui assure le tri des textiles usagés afin d'en permettre le recyclage ou le réemploi. 13,84 tonnes ont été collectées par son intermédiaire en 2015 (34% entre 2014 et 2015).

En outre, plusieurs communes et supermarchés ont accepté de mettre en place des bornes d'apport volontaire



LE RELAIS

soit par le biais de la société Ecotextile, soit par la société Le Relais. Au total, 28 points de collecte répartis sur le territoire syndical sont référencés sur le site www.ecotlc.fr. 122 tonnes ont été collectées en 2015 (+5% entre 2014 et 2015).

● Les DEA

En février 2014, le SICTOM BBI a signé une convention avec le nouvel Eco-Organisme Éco-mobilier.



Cet éco-organisme organise la filière de collecte et de valorisation des **Déchets d'Éléments d'Ameublement** (DEA), par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

La filière étant nouvelle, des unités de traitement et de valorisation doivent être développées. Par conséquent, la mise en place opérationnelle se fait de manière progressive et a pris du retard. La première benne DEA sera opérationnelle sur la déchèterie d'Illiers Combray au 1^{er} janvier 2016. La suite de déploiement sera étendu jusqu'en 2018.

3. Les autres déchets de déchèteries

● Les consommables informatiques (cartouches d'encre)

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les consommables informatiques usagés collectés en déchèterie. 450 kg collectés en 2015 (-5% entre 2014 et 2015).

● Les capsules Nespresso

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les capsules de café de la marque Nespresso collectées en déchèterie (recyclage de l'aluminium et compostage du marc). 1,440 tonne collectée en 2015 (+13% entre 2014 et 2015).

● Les batteries

Régulièrement, un agent du SICTOM achemine les batteries collectées en déchèteries jusqu'à la société Sepchat à Bonneval qui en assure ensuite le traitement et la valorisation via une installation de traitement (Société Lifmetal SA à Stains - 93). 10,540 tonnes ont été collectées en 2015 (+24 % entre 2014 et 2015).

● Les huiles végétales alimentaires

Depuis mai 2012, une filière de collecte nous permet d'évacuer et valoriser les huiles alimentaires usagées. Ainsi 1,720 tonne d'huiles (+3 % entre 2014 et 2015) a été collectée par la société Ecologic'oil en vue de les recycler en bio-carburant.

VI. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Afin de sensibiliser la population aux bons gestes de tri et promouvoir la réduction des déchets, une chargée de mission a été recrutée en septembre 2011.

A. Outils de communication

Les gestes de tri sont bien ancrés dans les habitudes de la population mais des rappels réguliers sont nécessaires.

● Le bulletin d'information du SICTOM

Chaque année le SICTOM BBI diffuse, avec l'aide des communes, un bulletin d'information rappelant le fonctionnement des services, les consignes de tri, actualités du Syndicat... Sur demande, des informations sur le tri ou la réduction des déchets sont également insérées dans les bulletins municipaux.

● Le guide pratique de gestion des déchets

Réalisé dans le cadre de la nouvelle organisation de collecte, ce guide est remis à chaque nouvel habitant ou à toute personne en faisant la demande.



● Etiquettes « consignes de tri » sur les bacs



Réalisées dans le cadre de la nouvelle organisation de collecte, les étiquettes « consignes de tri » sont systématiquement collées sur les bacs lors de la livraison aux habitants.

● Le site internet

L'utilisateur a accès à tout moment à l'ensemble des informations liées au service d'élimination des déchets du SICTOM BBI.

● Articles dans l'Echo de Brou

Un partenariat a été mis en place depuis mars 2013 avec l'Echo de Brou (Hebdomadaire de la Beauce, du Perche et de l'arrondissement de Vendôme) pour diffuser des articles sur la réduction et le tri des déchets (consignes de tri, conseils et idées pour réduire ses déchets...).

● Guides ADEME

Plusieurs guides de l'ADEME, sur la réduction des déchets, sont à disposition des habitants et distribués lors d'animations grand public : « Faire son compost et pailler son jardin », « Consommer mieux », « Réduire ses déchets et bien les jeter »...



● Expositions, affiches...

Des expositions, affiches sur le tri et la prévention sont également à disposition (possibilités de prêt) et présentées lors d'animations grand public (Stop pub, compostage, gaspillage alimentaire, réemploi...)



● Annuaire du réemploi et de la réparation

L'annuaire du réemploi et de la réparation de Conseil Départemental, pour lequel le SICTOM est partenaire, est sorti en fin d'année (version dématérialisée).

Il recense de nombreuses adresses et conseils utiles pour entretenir, réparer, donner, louer, acheter ou revendre d'occasion et moins jeter.

www.eurelien.fr/annuaire-du-reemploi-et-de-la-reparation



B. Les actions de sensibilisation

1. Le Programme Local de Prévention des Déchets

Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et le PEDMA 28 (Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le SICTOM BBI s'est engagé en Novembre 2011, dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour une durée de 5 ans.

L'objectif de ce programme est double : **réduire de 7% la production de déchets et leur nocivité d'ici 5 ans.**

L'animatrice de prévention et tri recrutée en septembre 2011 est chargée de porter ce projet et de mener une véritable politique de réduction de la quantité et de la nocivité de nos déchets.

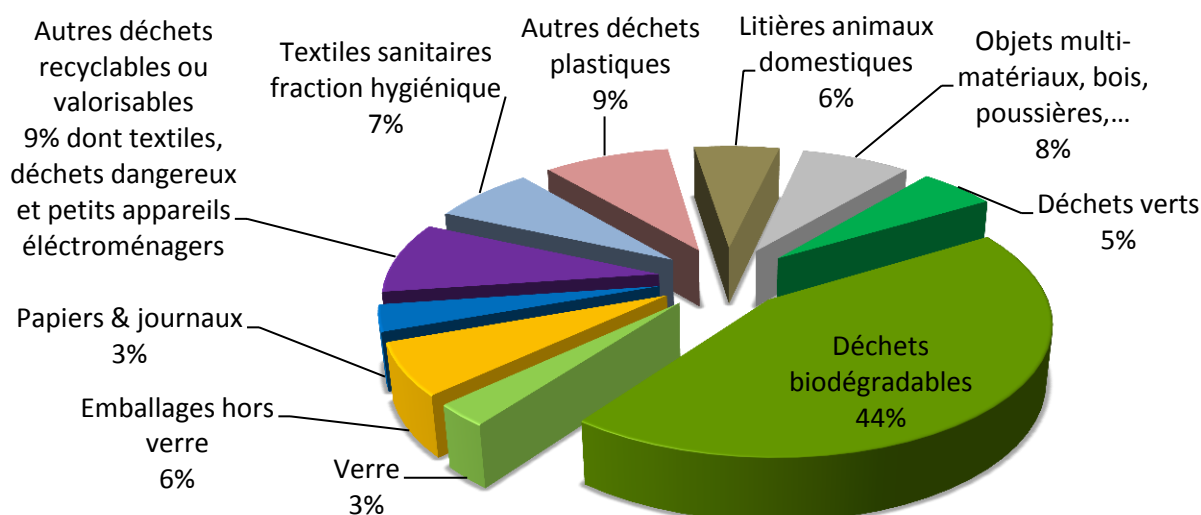


La première année du programme (2012) a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic du territoire avec l'identification des principaux gisements d'évitements, des acteurs du territoire et à la définition d'un plan d'actions, les 4 années suivantes sont dédiées à la mise en place concrète des actions et à leur suivi.

En juin 2012, le SICTOM a réalisé une caractérisation sur ordures ménagères résiduelles afin d'identifier les gisements potentiels d'évitement pouvant faire l'objet d'actions de prévention.

Les résultats de la caractérisation sur ordures ménagères résiduelles

Echantillon représentatif de 240 foyers dont 3.33% d'habitat collectif ; Tonnage collecté : 1.254 T



En conclusion, près de **50% de la poubelle noire** pourraient être évités par **compostage, alimentation animale, paillage, mulching, broyage** (déchets fermentescibles et déchets verts) et **18% des déchets** pourraient être **triés et valorisés** (verre, emballage recyclables, papiers, textiles, déchets dangereux...).

Ces résultats, intégrés au diagnostic, ont permis d'identifier plusieurs thématiques à prendre en compte dans le programme d'actions : **le compostage et le jardinage pauvre en déchets, le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation, le réemploi, la nocivité de certains produits...**

10 actions seront mise en place en partenariat avec des acteurs locaux dans l'objectif de **réduire de 7% la production de déchets (soit 24 kg/habitant) et leur nocivité d'ici 2016.**



Thèmes	Actions	Planning				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	1 Sensibiliser le grand public à la prévention et communiquer sur le programme					
	2 Sensibiliser la jeunesse à la prévention des déchets					
	3 Opération foyers-témoins					
Actions éco-exemplaires de la collectivité	4 L'exemplarité des collectivités et du SICTOM BBI					
Actions emblématiques nationales	5 Promouvoir la gestion domestique des déchets organiques					
	6 Développer le compostage en restauration collective					
Actions d'évitement	7 Promouvoir le réemploi et la récupération des textiles					
Actions de prévention des entreprises / qualitative	8 Commerces engagés -labellisation Eco-défis					
	9 Promouvoir le jardinage au naturel					
	10 Sensibiliser à la nocivité des produits dangereux					

2. Les actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets

● Animations de terrain « grand public »

Afin de sensibiliser les habitants à la prévention et au tri des déchets, plusieurs stands d'animations ont été mis en place en 2015, lors de manifestations locales et nationales (foire et fête du printemps, SEDD...) :

- La Fête du Printemps à Brou le 21 et 22 Mars 2015 (organisé par l'UCIA de Brou)
- Tous au Jardin à Illiers-Combray le 17 Mai 2015 (organisé par la Médiathèque, l'Office de Tourisme et le Comité des Fêtes d'Illiers-Combray)



Tous au jardin à Illiers-Combray, le 17 mai 2015 (Médiathèque, Comité des fêtes et Office de Tourisme)

Lors de ces évènements, le SICTOM fait la promotion du **compostage et du jardinage au naturel** (action phare du programme) avec la mise en démonstration des composteurs et la distribution de guides d'informations. D'autres thématiques sont également abordées comme **le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation, le réemploi....**



● La SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable

Dans le cadre de la 13^{ème} édition de la Semaine Européenne du Développement Durable, le Syndicat en partenariat avec la Médiathèque du Pays de Combray, le Secours Catholique, le Comité des fêtes et l'Action Catholique des Enfants d'Illiers-Combray, a proposé plusieurs animations sur le thème du gaspillage alimentaire.



- Une **exposition sur le gaspillage alimentaire pour le grand public** : composée de panneaux pédagogiques et une reproduction d'une cuisine, grandeur nature, cette exposition avait pour objectif de présenter les chiffres du gaspillage et des solutions simples pour éviter de gaspiller. Les dates limites de consommation (DLC/DLUO), leur signification et le rangement du réfrigérateur ont été abordés sous forme de jeu.
- Des **animations scolaires** ont été réalisées auprès des classes de 6^{ème} du Collège Marcel Proust, des écoles primaires Saint Joseph et la Vivonne, par la Médiathèque et le SICTOM : présentation de l'exposition avec un questionnaire, jeux sur le rangement du frigo, les dates limites de consommation et un jeu « Stop au Gaspi ». **270 élèves ont participé à cette animation sur le gaspillage alimentaire.**
- L'organisation d'une **Disco Soupe** le 5 juin 2015 pour clôturer la SEDD : **175 kg de fruits et légumes destinés à être jetés** (invendus ou abimés) ont été offerts par les magasins locaux, les commerçants du marché et une Amap. Après la projection du film Global Gâchis d'Olivier Lemaire, les participants ont dégustés les soupes et salades préparés en début de soirée.

● Animations scolaires

12 animations ont été réalisées dans les classes sur le tri et la prévention des déchets : **284 élèves ont pu être sensibilisés au cours de l'année 2015**. La déchèterie de Bonneval a été visitée par l'IME de Châteaudun, dans le cadre d'un programme de découverte au développement durable.

Le SICTOM a également fait l'acquisition d'outils pédagogiques afin de proposer des animations gratuites aux établissements scolaires (rentrée 2016) : jeu Mission Zéro Déchet, DVD pédagogiques, carnets de jeux...



● Opération « STOP PUB »



Afin de promouvoir la réduction des papiers à la source, depuis quelques années, le SICTOM met à disposition et distribue sur demande des autocollants Stop-pub aux usagers qui souhaitent désencombrer leur boîte aux lettres d'imprimés non sollicités (courriers et publicités non adressés...).

Afin de réaliser un suivi plus systématique, le SICTOM a équipé les 41 communes du territoire, de **présentoirs avec autocollants « Stop-pub »**.

Les autocollants stop-pub sont également proposés lors d'animations. En 2015, **1018 stop pub ont été distribués** (renouvellement communes, déchèteries, lors d'animations...) dont 210 au Collège Albert Sidoisne de Bonneval dans le cadre d'une action menée lors de leur porte ouverte en lien avec la COP-21.

● **Défi déchets**



Développé par l'association Prioriterre depuis 2008, le défi « Famille A Energie Positive » (FAEP), est un concours sur les économies d'énergie, réalisé en équipe de voisins, amis ou collègues (de Décembre à Avril). L'objectif est d'atteindre 8% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent.



Une fois engagés dans le Défi Energie, les participants peuvent être accompagnés sur d'autres thématiques liées à l'éco-consommation, comme le **défi déchets**, pour lequel le SICTOM est partenaire. **Le défi déchets est une prolongation du défi énergie qui se déroule au printemps.**

En 2015, la présentation du Défi déchets et une animation sur le tri ont été réalisés par l'animatrice prévention du SICTOM BBI. Une 10^{aine} de foyers du département ont participé au défi déchets.

Le principe est de modifier progressivement certaines habitudes, tester quelques gestes et les mettre en place de façon plus systématique afin de réduire les déchets sur plus long terme.

● **Compostage et jardinage au naturel**

Une réflexion a été initiée, dès 2011, afin de mettre en place une opération de gestion domestique des déchets organiques. Les actions liées à cette opération ont débuté au printemps 2012 afin d'inciter les usagers à composter leurs déchets biodégradables et à « jardiner au naturel ». Cette opération découpée, initialement en 3 phases de lancement (une par communauté de communes) est planifiée sur toute la durée du PLP. Une 4^{ème} phase de lancement a été ajoutée en 2013 pour sensibiliser les habitants des 8 communes supplémentaires adhérentes au 1^{er} janvier 2013.



Cette opération prévoit pour chaque phase de lancement :

1. la distribution d'une enquête visant à mieux connaître les pratiques existantes des usagers,
2. l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation au compostage et jardinage au naturel (mulching, paillage...),
3. la distribution de guides de bonnes pratiques,
4. la distribution de composteurs individuels

Composteurs distribués en 2015			
CdC du Perche Gouet	73 composteurs	CdC du Bonnevalais	99 composteurs
CdC entre Beauce & Perche	88 composteurs	Total 41 communes	260 composteurs
Total 41 communes depuis 2012 (au 31 décembre 2015)			1433 composteurs 11% des foyers

En 2015, 260 composteurs ont été distribués sur l'ensemble des 41 communes du SICTOM soit 1433 composteurs distribués depuis 2012 (plus de 11% des foyers équipés). L'objectif fixé est d'équiper 10% des foyers en composteur individuel d'ici la fin du PLP. Cet objectif est atteint, la distribution de composteurs se poursuivra encore tout au long du programme de prévention.

● Opération Eco-défis

Le SICTOM BBI s'est associé à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure-et-Loir** pour mettre en place l'**opération « Eco-défis »**, également soutenue par le **Conseil Départemental d'Eure et Loir**, dans le cadre de son **Plan de Prévention des Déchets et de son Plan Climat Energie**.

L'objectif est de **valoriser par un label « Eco-défis »** les artisans qui s'engagent à relever au minimum 3 défis sur des thématiques telles que **l'énergie, le transport, les déchets, les rejets et fluides et les écoproduits**.

Cette opération est prévue sur 3 ans. L'opération se fait sur la base du **volontariat et gratuitement** pour les entreprises qui bénéficient d'un accompagnement dispensé par les conseillers de la CMA et le SICTOM. Un kit de communication est remis aux artisans engagés (affiches, crayons...).



- **L'appel à participation et l'engagement des artisans et commerçants** à l'opération s'est fait par **visite**, directement sur le lieu de travail. Les entretiens avec les artisans ont permis de réaliser un diagnostic sommaire et d'identifier les gestes de prévention pratiques ou réalisables. Au total **4 journées de visites** ont été réalisées sur plusieurs mois et **13 artisans rencontrés**.
- **Engagement et accompagnements des participants** : au total **10 artisans** se sont engagés dans l'opération Eco-défis, avec **au moins un défi sur les déchets et un défi sur l'énergie**. Pour la mise en place de ces défis, les artisans ont été accompagnés par la CMA et le SICTOM BBI.

Perspectives et projets :

Après s'être concentré sur la réorganisation du service de collecte en 2014 et 2015, le SICTOM se doit de travailler à l'amélioration du service des déchèteries.

Suite au renforcement de la réglementation ICPE relative à leur gestion et à leur sécurité (décret 2012-384 du 20 mars 2012), le SICTOM est contraint de mettre en place certaines mesures sur chacun de ses sites. Les déchèteries sont anciennes et vétustes, des travaux de rénovation doivent être entrepris dans le respect de la réglementation. En fonction des résultats de l'étude qui sera menée, les travaux pourraient éventuellement s'étaler sur un programme pluriannuel.

- III -

INDICATEURS FINANCIERS

VII. MODALITES D'EXPLOITATION



VIII. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service d'élimination des déchets est assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est instituée par l'assemblée délibérante.

Des zones de perception sont définies en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte.

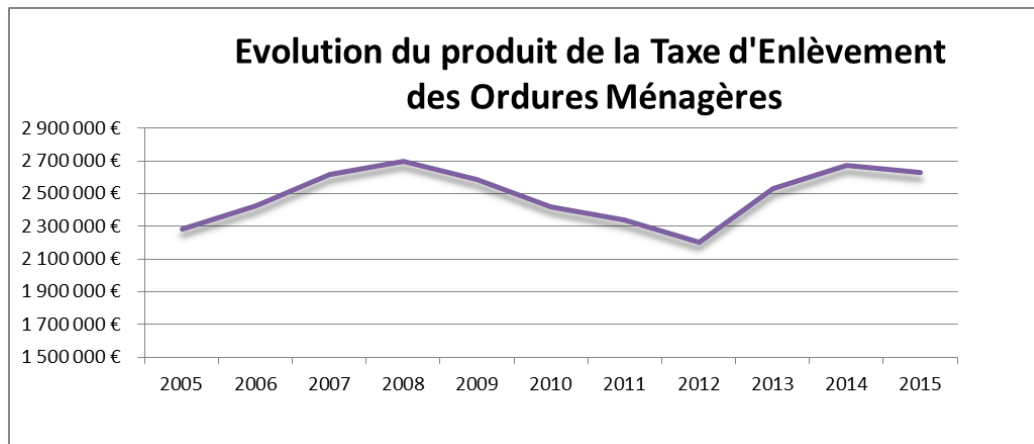
Le Code Général des Impôts prévoit plusieurs cas d'exonération générale de l'assujettissement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : une exonération permanente est accordée aux bâtiments publics affectés à un service public ou d'intérêt général et non productifs de revenus.

Vu l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2004, le Comité syndical a décidé que tous les locaux situés sur le territoire du syndicat seront assujettis à la TEOM.

Néanmoins, le SICTOM accorde des exonérations facultatives aux propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel qui peuvent justifier d'un contrat d'élimination de leurs déchets avec une société spécialisée ou qui sont redevables de la redevance spéciale.

Cette taxe permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement à la collectivité. Depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du syndicat pour les communes qui les concernent. Elles perçoivent le produit de la TEOM qu'elles reversent ensuite au SICTOM.

Évolution de la TEOM

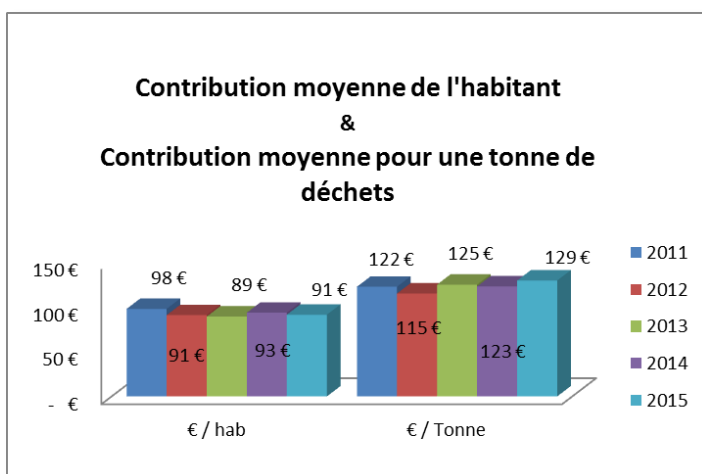


	2014	2015	Évolution
Montant global de la TEOM	2 672 863 €	2 628 073 €	- 1,7 %
euros / habitants	93,38 €	91,14 €	- 2,4 %

La diminution des fréquences de collectes a impacté la répartition géographique des taux de TEOM (taux réduit/taux plein). Ainsi le produit global de la TEOM versé par les communautés de communes a baissé en 2015.

En 2015, les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été augmentés de 1,02 %. Ils sont les suivants :

- 15,84 % de la base foncière des logements desservis par deux collectes hebdomadaires (uniquement hyper centres de Brou, Bonneval et Illiers Combray)
- 12,67 % de la base foncière des logements desservis par une collecte hebdomadaire



La contribution demandée par habitant et par tonne est inférieure à celle constatée sur le département d'Eure-et-Loir. (Bilan de gestion des déchets en Eure-et-Loir – année 2013 : 105 €/habitant 173 €/Tonne)

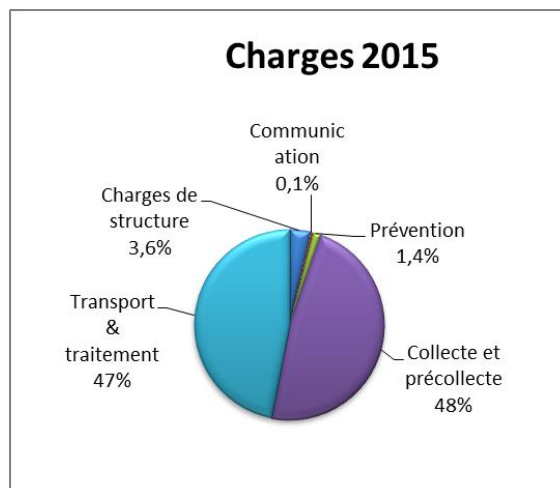
IX. ANALYSE DES COÛTS 2015

La méthode de calcul des coûts **ComptaCoût®** préconisée par l'Ademe a été utilisée afin d'analyser les coûts du service public d'élimination des déchets du SICTOM BBI. Cette méthode permet l'usage d'un cadre et d'une méthode communs à toutes les collectivités. Elle permet de reprendre l'ensemble des charges et des produits, de fonctionnement et d'investissement, liés à un exercice complet et de les affecter à chaque flux de déchets. Elle permet ainsi de restituer des coûts complets et sincères.

A. Les charges et les produits

Structure des charges :

Charges 2015	€ arrondis	€ / hab	2014 / 2015
Charges de structure	131 500 €	5 €	0%
Charges de Communication (tri)	12 100 €	0,4 €	-7%
Prévention	51 900 €	2 €	37%
Collecte et précollecte	1 754 100 €	61 €	3%
Transport & traitement	1 725 600 €	60 €	-2%
Charges techniques	3 531 600 €	122 €	1%
Total des charges	3 675 200 €	127 €	1%



Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1 Précollecte & collecte des OMR	983 799 €	27%
2 Traitement des OMR	710 323 €	19%
3 Transport & traitement déchèteries	610 315 €	17%
4 Précollecte & collecte des recyclables	469 966 €	13%
5 Tri des recyclables	299 376 €	8%
6 Gardiennage déchèteries	140 265 €	4%
Part des principaux postes de charges		88%

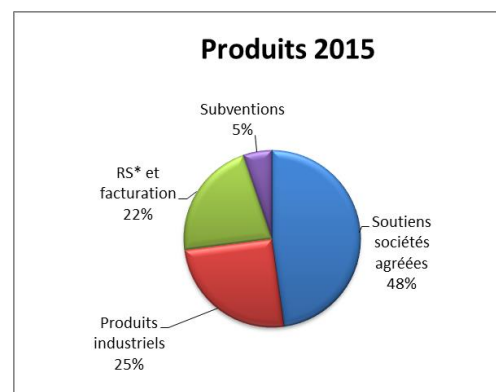
88 % des coûts du service public d'élimination des déchets ne sont à rattacher qu'à quelques postes de charges.

Le flux d'ordures ménagères résiduelles représente à lui seul plus de **56 % des charges**.

Structure des produits :

Produits 2015	€ arrondis	€ / hab	2014 / 2015
Soutiens sociétés agréées	451 388 €	16 €	16%
Produits industriels	238 000 €	8 €	29%
RS* et facturation	205 500 €	7 €	9%
Subventions	49 800 €	2 €	9%
Total des produits	944 688 €	33 €	17%

RS* : Redevance spéciale



Les **soutiens versés par les sociétés agréées** représentent **48% de nos produits**.

Les soutiens versés par **Eco-Emballages** sont proportionnels aux tonnages livrés chez les repreneurs de matériaux. Ainsi en 2015, ils sont en augmentation.

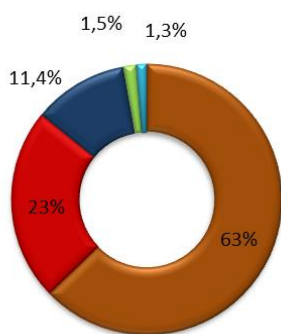
Les **produits industriels** regroupent l'ensemble des recettes liées à la revente des matériaux et la participation versée par Chartres Métropole pour l'accès des habitants d'Ollé à la déchèterie de Bonneval. Les reventes de matériaux ont nettement progressé en 2015 (suite à l'augmentation des tonnages livrés et à des conditions de revente plus favorables).

Les **subventions** concernent le programme local de prévention. Elles ont été versées par l'Ademe et le conseil Départemental d'Eure et Loir.

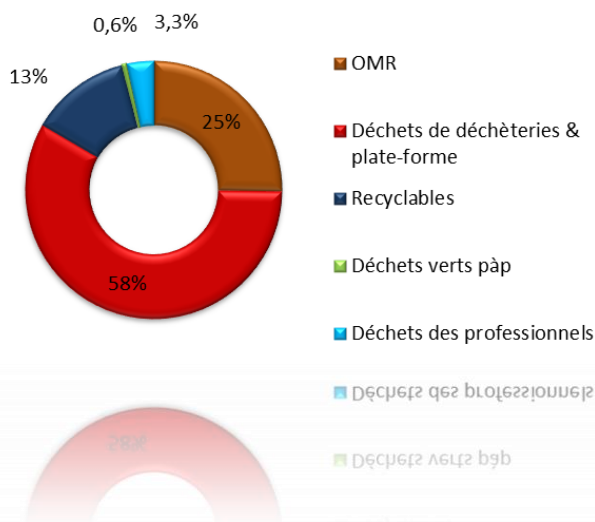


B. Coût des différents flux par service

Répartition du coût

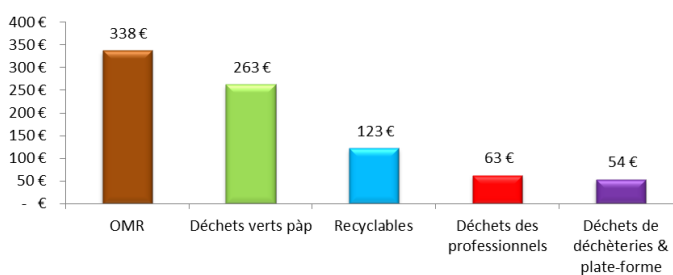


Répartition des tonnages

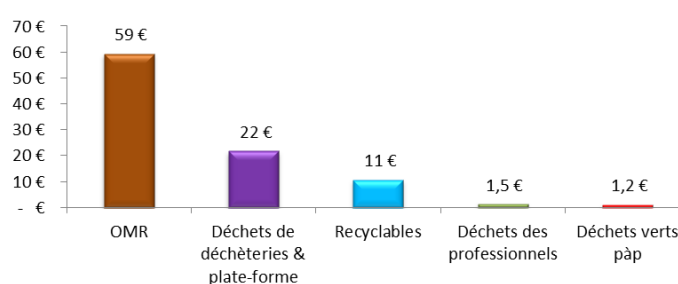


Les **ordures ménagères résiduelles** représentent **25 % des tonnages**, alors qu'elles représentent **63 % du coût** du service public d'élimination des déchets.
 Les **déchèteries** représentent quant à elles **58 % des tonnages** éliminés et **23 % du coût** du service.

€/ tonne - Année 2015



€/ habitant - Année 2015



Coût unitaire des différents flux :

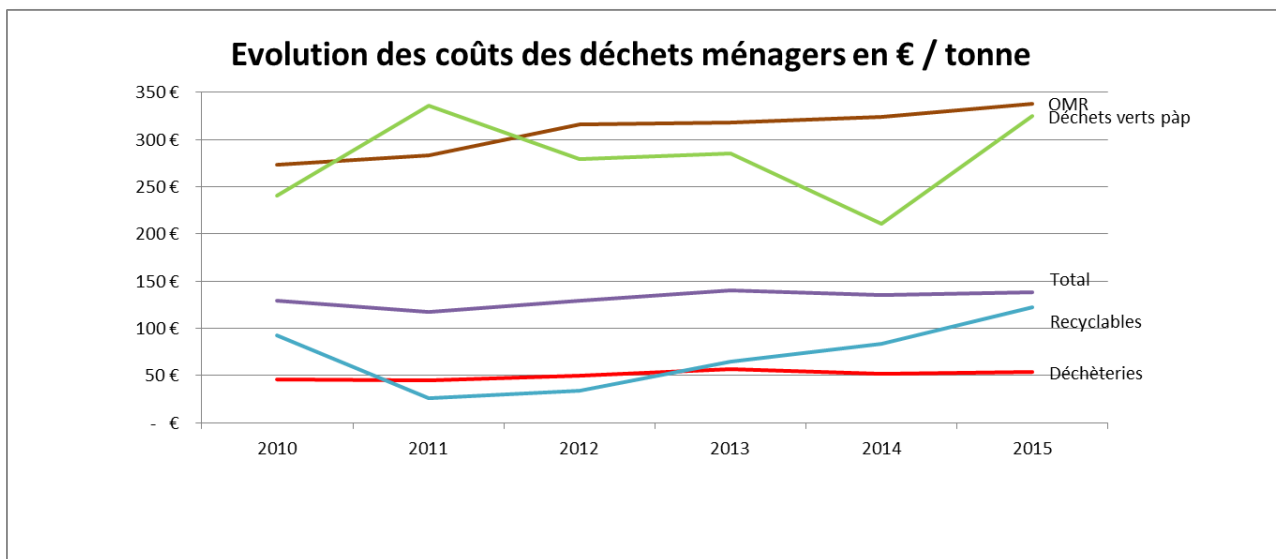
L'analyse des coûts par flux montre que l'élimination des **ordures ménagères** résiduelles est la plus chère. Elle coûte **338 € la tonne**, soit **59 € par habitant**.

Le coût de la collecte en porte à porte des déchets verts à la tonne est élevé, néanmoins ce service ne coûte que 1,20 € par habitant.

Si on compare le coût du service d'élimination des ordures résiduelles à celui des recyclables, **l'impact positif du geste de tri est évident** puisqu'une tonne de déchets collectée sélectivement et recyclée ne coûte que **123 €, soit 11 € par habitant**.

C. Evolution des coûts

La méthode ComptaCoût® a été utilisée à partir de l'année 2010. Ce graphique nous permet d'observer l'évolution des coûts de gestion des déchets ménagers (hors déchets professionnels) sur les 5 dernières années.



Déchets ménagers

	€/ tonne						€/ habitant					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OMR	274 €	284 €	316 €	318 €	324 €	338 €	66 €	68 €	72 €	67 €	68 €	59 €
Déchets verts pàp	241 €	336 €	279 €	286 €	211 €	325 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchèteeries	46 €	45 €	50 €	57 €	51 €	54 €	19 €	21 €	22 €	22 €	22 €	22 €
Recyclables	93 €	26 €	34 €	64 €	84 €	123 €	8 €	2 €	3 €	5 €	7 €	11 €
Total	129 €	117 €	130 €	140 €	135 €	139 €	97 €	93 €	98 €	96 €	98 €	94 €

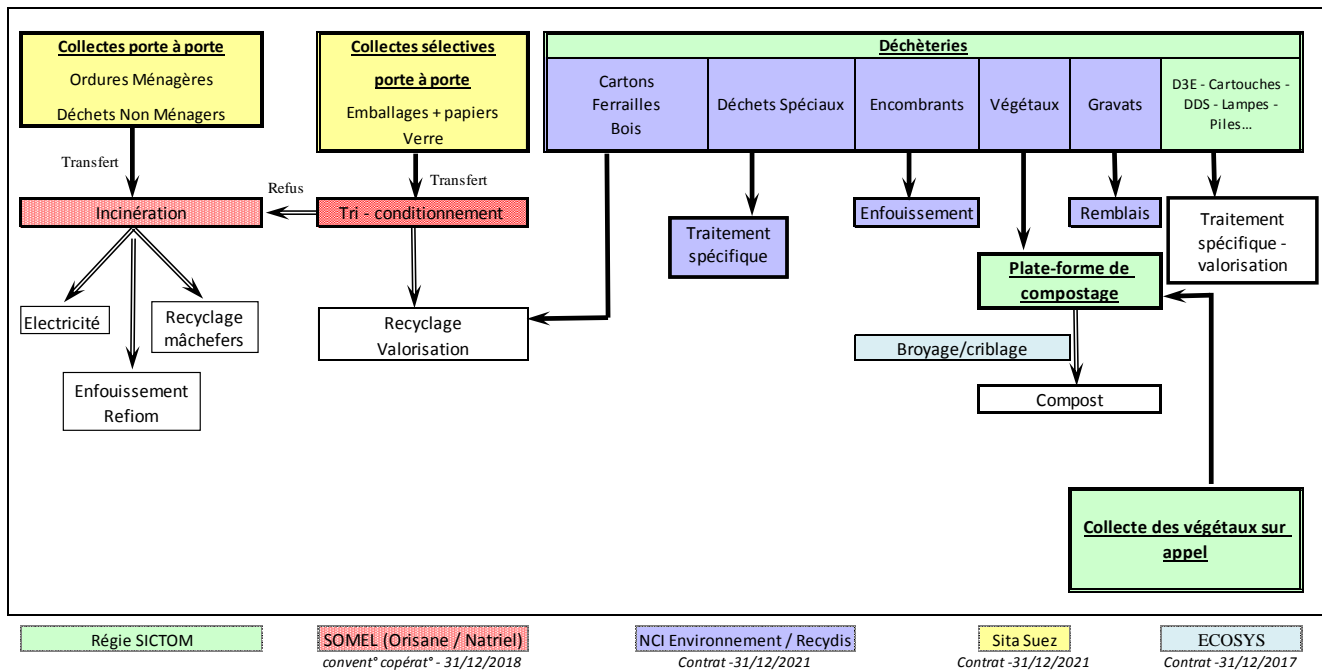
L'évolution des coûts aidés varie chaque année en fonction de facteurs plus ou moins favorables :

- l'évolution des prix suite à la réactualisation des prix (carburant...), au taux de TVA,
- l'évolution des tonnages de déchets pris en charge,
- l'évolution démographique,
- l'évolution des matériaux livrés pour valorisation.

Ainsi en 2015, le **coût à la tonne augmente de 3 %**, tandis que le **coût à l'habitant diminue de -4 %**.

SYNTHESE

I - Le service

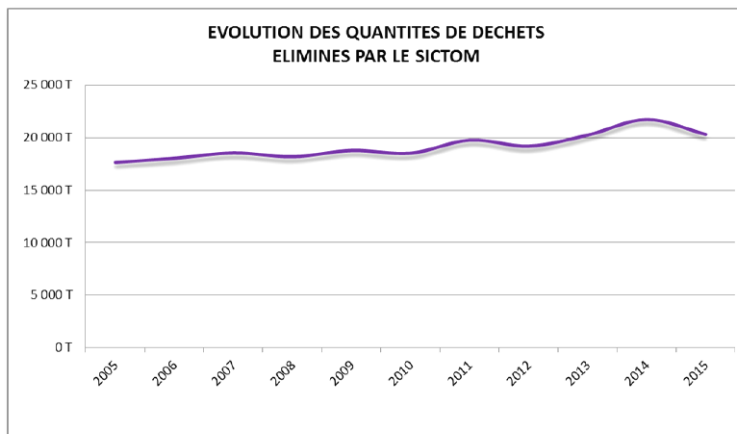


II - Les indicateurs techniques

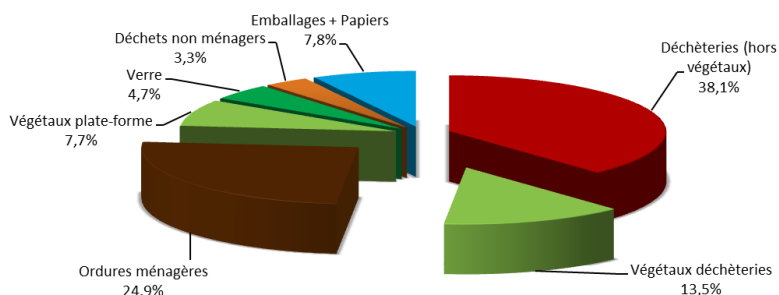
20 338 tonnes traitées soit une diminution de 6,6 %

	SICTOM BBI		Eure et Loir 2013*	Moyenne nationale 2011*
	2014	2015		
TOTAL	727 kg/hab	673 kg/hab	619 kg/hab	590 kg/hab
Ordures ménagères incinérées	210 kg/hab	176 kg/hab	257 kg/hab	288 kg/hab
Collecte sélective	77 kg/hab	88 kg/hab	72 kg/hab	77 kg/hab
Déchèterie & plate-forme compostage	439 kg/hab	409 kg/hab	259 kg/hab	195 kg/hab

* Sce : Bilan de la gestion des déchets ménagers en Eure et Loir - année 2013



REPARTITION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SICTOM EN 2015 (en poids)



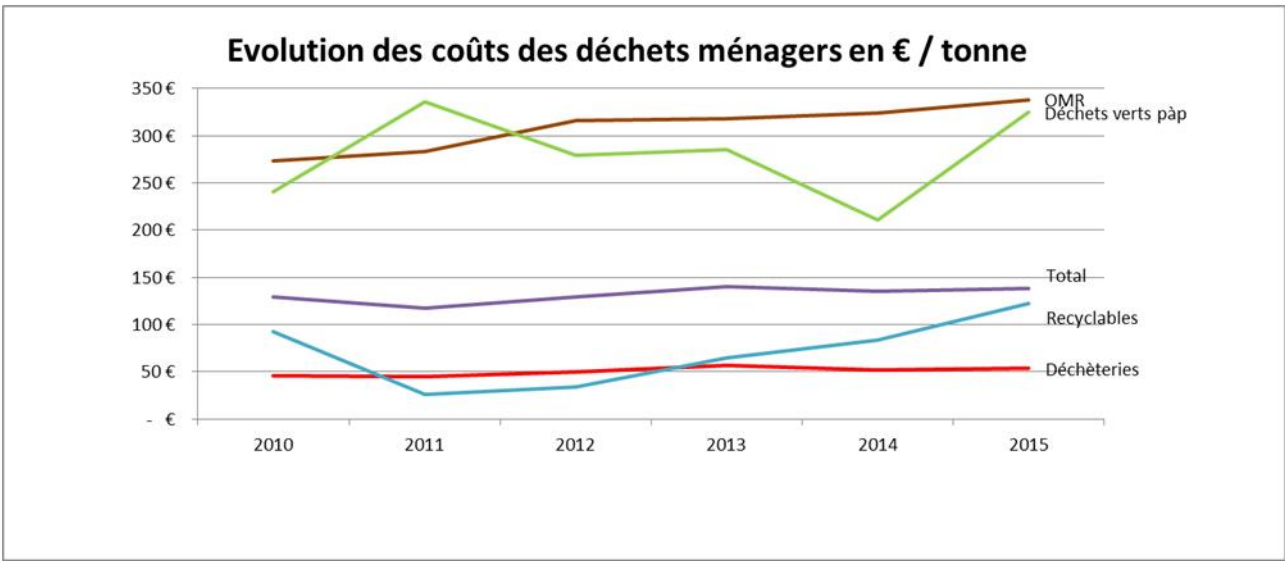
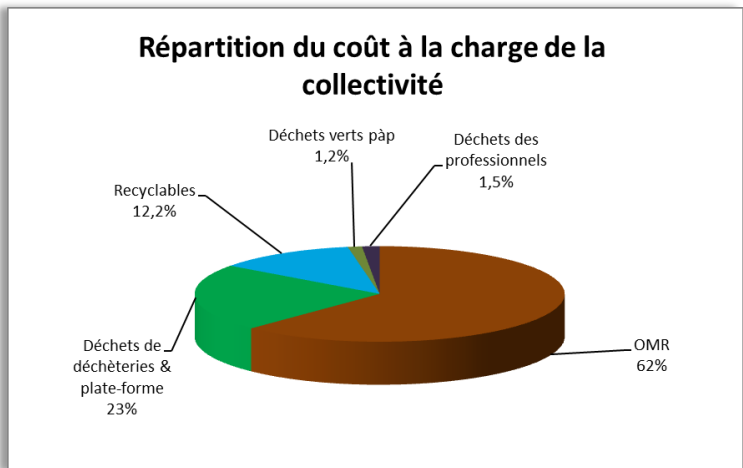
	2014 - 2015	Depuis PLP* 2011 - 2015
Ordures incinérées	↘ -14%	↘ -23%
Collecte sélective	↗ 14%	↗ 3%
Déchèteries	↘ -8%	

* Programme Local de Prévention

La réorganisation du schéma de collecte impacte sensiblement les tonnages collectés

III - Les indicateurs financiers

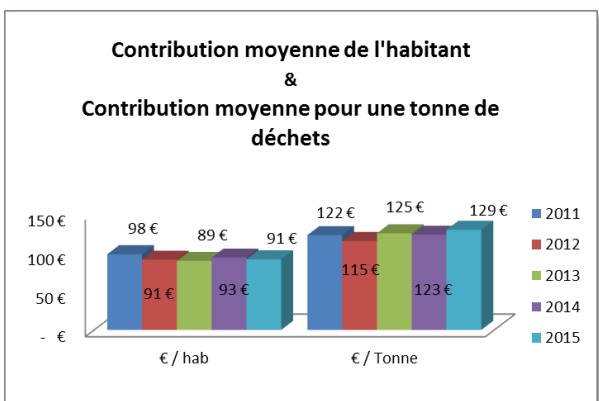
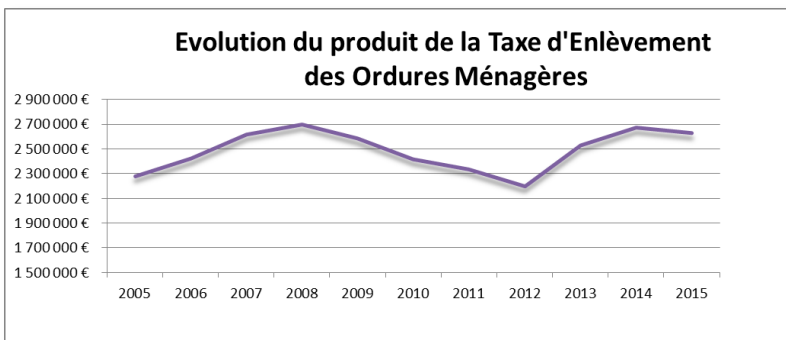
Les ordures ménagères résiduelles incinérées représentent toujours la charge financière la plus importante (62 % des coûts). Mais elle a diminué sensiblement en 2015.



Modalités de financement

- ⇒ **Produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçu pour 2015 : 2 628 073 €**
- ⇒ La TEOM est répartie selon deux taux appliqués sur les bases foncières bâties :

Logements desservis par		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2016
1 collecte hebdomadaire	33 communes historiques	16,79 %	15,35 %	14,35 %	12,89 %	12,07%	12,07 %	12,54%	12,67%
	8 n ^{elles} communes						11,50 %	11,95%	
2 collectes hebdomadaires		20,99 %	19,18 %	17,94 %	16,11%	15,09%	15,09%	15,68%	15,84%



La diminution du produit de la TEOM 2015 est liée à la diminution des fréquences de collectes qui a impacté la répartition géographique des taux de TEOM (taux réduit/taux plein).

La contribution par habitant et par tonne est inférieure à celle constatée sur le département d'Eure-et-Loir (Bilan de la gestion des déchets en Eure-et-Loir – année 2013 : 105 € / habitant 173 € / tonne).